



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 15 décembre 2021, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2021 (reçu par e-mail)**
3. **Budget 2022 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
4. **Demande de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ) au lieu-dit « Lamberson »**
 - a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - b. Rapport de la commission du développement durable
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
5. **Postulat « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents (DSDP) ? »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
6. **Réponse à la question écrite : « Comment sont gérés les incivilités, la violence, les troubles du comportement dans les écoles sierroises ? »**
7. **Réponse aux questions écrites relatives au condenseur de la patinoire de Graben**
8. **Election d'un membre à la commission du développement durable**
9. **Informations de la Municipalité**
10. **Divers**

Jean-Michel GANON ZUBER
Président du Conseil général

Jean-Michel GANON ZUBER

Bonsoir à tous, il est 18h04. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères généraux et générales, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette 3^{ème} et dernière assemblée plénière de l'année 2021, assemblée sans public malheureusement, les mesures Covid étant passées par là. Nous sommes aussi contraints par ces mesures de porter le masque durant les débats, les personnes qui viendront s'exprimer devant vous pourront l'ôter pendant leur prise de parole. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 juin 2021 (reçu par e-mail)
3. Budget 2022 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
4. Demande de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ) au lieu-dit « Lamberson »
 - a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
 - b. Rapport de la commission du développement durable
 - c. Entrée en matière
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
5. Postulat « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents (DSDP) ? »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
6. Réponse à la question écrite : « Comment sont gérés les incivilités, la violence, les troubles du comportement dans les écoles sierroises ? »
7. Réponse aux questions écrites relatives au condenseur de la patinoire de Graben
8. Election d'un membre à la commission du développement durable (suite à une démission)
9. Informations de la Municipalité
10. Divers

Jean-Michel GANON ZUBER

Je vous informe qu'il y a aussi deux commissions ad hoc en cours de travaux : une concernant la modification du règlement Conseil général et l'autre sur l'adoption des nouveaux statuts du triage forestier. Ces rapports seront soumis au Conseil général pour le plénum de février. Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Pas d'intervention. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débuter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à Mme Sabine REY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Sabine REY

Bonsoir à toutes et à tous, alors je vais commencer l'appel. *(Elle procède à l'appel des conseillères et conseillers généraux.)*

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous sommes 56 conseillères et conseillers généraux. Je prie les scrutateurs et scrutatrices d'annoncer le départ et l'arrivée éventuels de conseillères et conseillers généraux en cours de

séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2021

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme (Isabelle) Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également ma collègue Sabine REY qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

3. BUDGET 2022 DE LA VILLE DE SIERRE

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, budget 2022 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2022 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Le plan financier 2022-2025, n'a pas été transmis mais était disponible sur le site internet de la Ville. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un abonnement... d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– selon le document budget 2022 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées, qui précisent quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 3a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, M. Fabien ROBYR.

Fabien ROBYR

Voilà, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Messieurs, Madame les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La commission de gestion a analysé le budget 2022 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certains et certaines chefs de service. Elle n'a pas pu approfondir son analyse autant que souhaité en raison du court délai à sa disposition. Son travail s'est conclu par un entretien avec MM. Pierre BERTHOD, président de la Ville et Jérôme CRETOL, secrétaire communal. Les membres de la Cogest remercient chaleureusement toutes et tous leurs interlocuteurs.trices pour leur disponibilité. À la lecture du budget 2022, et à l'instar des conclusions des commissions précédentes, la Cogest est extrêmement préoccupée par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives. Elle souhaiterait davantage de proactivité de la part du Conseil municipal et moins de fatalisme. La réduction des charges, actuellement supportées par la Commune en vertu de la loi sur les écoles du degré tertiaire n'est pour le moment que spéculation. Cette modification doit encore être approuvée par le Grand Conseil et prendra plusieurs années pour déployer ses effets. Cela ne

sauvera pas les finances communales. Certes, cela permettra de souffler, mais en aucun cas d'avoir une solution sur le long terme. Toutefois, les problèmes financiers de la Ville ne sauraient être résolus aussi sommairement. La Cogest insiste pour que le Conseil communal définisse une politique visionnaire et dynamique pour que Sierre redevienne « l'Agréable » et puisse attirer des contribuables intéressants, par exemple :

- par la mise à disposition de terrains constructibles plus attractifs (de faible densité) ;
- en se tournant davantage vers les futurs employés de la Lonza. Pour ce faire, une traduction en allemand de l'essentiel de son site internet pourrait être nécessaire.

Il est urgent de prendre des mesures afin d'augmenter l'attractivité de la Ville. La Cogest attend avec impatience les résultats de l'audit structurel, fortement appuyé par ses prédécesseurs – dont certains sont encore ici - et finalement entrepris par la Ville. Les conclusions seront remises par l'IDHEAP au cours du premier trimestre 2022. Arrivée au terme de son analyse, et consciente que refuser le budget n'est pas une solution, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter le budget 2022 tel que présenté et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique. La Cogest a accepté le rapport par dix voix et une abstention. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci. M. ROBYR Je tiens à remercier Mme Natacha BONVIN, présidente de la commission, ainsi que tous les membres de la commission de gestion pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. En vous souhaitant au nom du Conseil communal le bonsoir, je tiens à excuser l'absence d'Eddy BENEY qui ne pourra nous rejoindre ce soir. Je remercie également la commission de gestion pour son travail. Le Conseil communal a bien évidemment pris connaissance du rapport de la Cogest qui propose d'accepter le budget 2022. Alors si le résultat de l'exercice budgété est meilleur que ceux des dernières années – on vient de l'entendre - il n'en demeure pas moins encore déficitaire. Cependant l'exercice 2022 sera le dernier à supporter l'impact de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises, et de plus les évolutions favorables du marché de l'électricité ou encore, mais j'y reviendrai dans les informations de la Municipalité, la révision de la loi sur le tertiaire nous invite à un optimisme prudent mais qui nous permet de maintenir nos projets d'investissements. Dans les conclusions de la Cogest que nous venons d'entendre, la commission émet deux recommandations d'ordre général hors processus budgétaire et je me permets d'y apporter quelques éléments explicatifs. Le rapport de la commission de gestion suggère que le site internet de la Ville soit traduit en allemand, afin d'accroître l'attractivité de la ville, notamment à l'égard des personnes nouvellement recrutées par la Lonza à Viège. Alors bien évidemment nous partageons cette volonté d'accroître l'attractivité de notre cité. C'est un objectif qui est fixé dans notre programme de législation. Et à cet effet et pour exemple, de nombreux contacts ont été pris directement par la Ville de Sierre avec la Lonza, sa direction et aussi son service de recrutement, mais également avec la RWO et son programme WIWA, vivre et s'installer en Valais. Ces démarches portent leurs fruits d'autant plus qu'indépendamment de celles-ci, les atouts de la ville de Sierre sont indéniables, plus proche ville francophone de Viège à 17 minutes en train, filières de formation en français en allemand et filière bilingue ou encore employabilité des conjoints grâce à un tissu économique diversifié, des infrastructures de qualité et renouvelées, un cadre de vie agréable, etc. Pour exemplifier ces propos, fin octobre de cette année 51 nouveaux arrivants sur notre commune étaient des employés de la Lonza. Par rapport aux 23 sur l'entier de l'année 2020, ces chiffres sont réjouissants et, pour l'an prochain, nous allons intensifier ces démarches.

Sur la question de la traduction du site internet en allemand, je dirais qu'indépendamment des futurs habitants, cette question est pertinente également et surtout pour notre population de langue maternelle allemande. Ainsi nous prenons cette proposition avec enthousiasme et nous vous proposerons dans le cadre de l'analyse du budget 2023 des propositions pour traduire, tout ou partie de notre site dans la langue de Goethe.

L'autre demande mise en exergue par la commission de gestion dans ses conclusions concerne la mise à disposition de terrains constructibles plus attractifs, de faible densité. Alors comme vous le savez les facteurs d'attractivité d'un territoire sont multiples, accès aux logements, accès aux emplois et aux transports publics, système de formation performant, vitalité commerciale, culturelle, sportive et sociale, environnement et cadre de vie, fiscalité, etc. La question de la mise

à disposition de terrains constructibles attractifs et de faible densité - c'est-à-dire permettant la construction de villas individuelles - est, de prime abord, également un élément important, mais j'aimerais, et je profite de cette prise de parole, pour vous transmettre un petit élément chiffré fourni par l'office fédéral de la statistique et qui compare les 4 villes du Valais romand. Entre parenthèses, merci au Nouvelliste qui fait cette semaine cette série sur les villes et qui nous a permis d'avoir énormément de comparaisons entre nos 4 villes francophones. Eh bien, un élément c'est que la part des maisons individuelles est la plus haute à Sierre par rapport à Sion ou Martigny ; il y a Monthey qui a une part de logements en pourcent par rapport au nombre d'appartements qui est plus élevé. J'aurais les chiffres, si vous le désirez, je ne veux pas que ça soit trop long. Donc, dans sa structure actuelle, la ville de Sierre laisse déjà une part importante aux zones villas. Vous le savez, le processus qui est long et qui est complexe de révision globale du plan de zone et l'obligation légale de la loi sur l'aménagement du territoire de limiter l'impact du bâti sur notre territoire nous invitent, et c'est une très bonne chose, nous invite à poser des jalons qui permettent et qui obligeront la construction de logements qualitatifs, diversifiés et intelligemment intégrés dans un environnement agréable. La difficile tâche sera de pouvoir vous présenter une urbanisation mesurée, qualitative et donc attractive, et le tout en accroissant les efforts nécessaires de développement durable de nos quartiers, tout en respectant les droits des propriétaires fonciers. C'est là l'une des grandes tâches qui nous attend pour les prochaines années. J'en termine avec ce long préambule et je remercie à nouveau la commission de gestion, par sa présidente, pour son travail. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons maintenant passer au point 3b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. Le groupe PLR a examiné le projet de budget 2022 ainsi que le rapport de la commission de gestion - dont nous tenons à relever l'excellente qualité - et remercions ses membres pour le travail fourni. Si une légère amélioration doit être constatée au niveau du compte de fonctionnement par rapport aux budgets précédents, le nouvel excédent de charges de CHF 4,4 millions confirme cependant la mauvaise situation financière durable de notre collectivité. Nous constatons, par ailleurs, que les investissements sont en retrait par rapport au budget précédent. Si j'en crois les dernières nouvelles du Grand Conseil, l'horizon semble peut-être se dégager du côté des charges liées aux hautes écoles établies sur notre territoire. Nous pouvons à ce propos remercier la députation de notre région pour son engagement dans ce dossier. Il reste toutefois, de notre point de vue, deux problèmes majeurs de nature structurelle à prendre en compte. Il s'agit d'abord de la contribution de notre Commune à l'ensemble des dépenses sociales et médico-sociales. D'une part, le vieillissement démographique avec ses effets sur les coûts des soins de longue durée (EMS et CMS) et sur les prestations complémentaires à l'AVS et, d'autre part, le nombre croissant de dossiers d'aide sociale réclament, de notre point de vue, une meilleure répartition de leurs financements, car ils pèsent, à l'évidence, plus lourdement sur les Villes et les grandes Communes de notre canton. Nous encourageons donc fortement notre exécutif à poursuivre toute démarche - comme d'ailleurs notre président l'avait annoncé lors de la discussion sur le budget 2021 - toute démarche visant à chercher des compensations aux charges dites de centralité. Le second problème est de nature structurelle et concerne nos recettes fiscales. Le président vient de nous donner quelques bonnes nouvelles et nous nous en réjouissons. Mais ce n'est pas un constat nouveau, il faut rappeler que les revenus fiscaux par habitant - personnes physiques et personnes morales - sont, à Sierre, nettement inférieurs à ceux des autres Villes et Communes valaisannes d'importance comparable. Nous savons bien que l'on ne recrute pas, d'un simple claquement de doigts, de nouveaux et riches contribuables ; des efforts sont entrepris, mais ils ne sont probablement pas suffisants encore et Monsieur le président de la Ville a dit toute la difficulté de recruter ces nouveaux contribuables et nous sommes heureux que cette question semble être

une préoccupation constante et proactive de notre exécutif qui doit poursuivre ses efforts pour rendre notre commune la plus attractive possible – c'est aussi difficile à le faire semble-t-il - tant pour les individus que pour les entreprises. Cela étant dit, le groupe PLR approuve l'entrée en matière, accepte le rapport de la commission de gestion et, dans la discussion de détail, ne proposera aucun amendement au budget tel que présenté. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors Monsieur le Président, enfin Messieurs les Présidents, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. A la lumière du message du Conseil municipal et du rapport fouillé de la Cogest que nous remercions et relevons une fois encore la qualité, nous avons mieux appréhendé ce budget 2022. Sans surprise, l'entrée en matière ne peut qu'être acceptée même si le déficit avancé, près de 4,4 millions tout de même, reste encore et toujours bien rouge, couleur de circonstances en période festive...et bien que cette situation nous préoccupe également... Nous ne nous voilons toutefois pas la face car, comme à l'accoutumée, et bien que ces arguments soient réels et fondés, cette teinte rougeâtre nous est imposée par des éléments extérieurs connus de tous depuis fort bien longtemps. Imposée puisque nous sommes laissés dire que la Commune maîtrisait somme toute correctement et du mieux que possible ses propres charges, là où elle a une certaine influence. Le Père Noël, sous son bonnet rouge, cache néanmoins quelques cadeaux appréciables. Par chance, nous serions une fois encore sauvés par les rentrées liées aux aménagements de production hydro-électriques tout en espérant sincèrement que ces projections puissent largement être en adéquation avec la réalité, sans non plus trop impacter nos entreprises et concitoyens, revers de la médaille. Or, nous ne le saurons finalement qu'à la lecture des comptes 2022.... Quant à la lueur d'espoir, déposée dans le traîneau du Père Noël, de ne plus financer excessivement les écoles du tertiaire, c'est un certain soulagement. Néanmoins, les députés ont à ce jour uniquement accepté l'entrée en matière. Il restera encore à suivre d'un œil attentif son évolution. Au passage nous remercions encore notre députation bien active sur ce projet commun. Les documents officiels parcourus confirment bien que Sierre est l'une des Villes fortement impactées, juste derrière Sion, avec environ CHF 3'950'000.– de participation pour 2021 contre CHF 2'748'000.– en 2015. Cette baisse de participation ne se fera pas en une fois mais sera échelonnée sur 3 ans ; elle portera uniquement sur les frais d'exploitation et non les dépenses d'investissement et location ; donc quelle incidence effective sur nos comptes ? *Quid* également du spectre d'une probable modification de la péréquation, tout bonnement annoncée et par conséquent de son incidence, si mise en pratique, sur le bénéfice justement escompté de cette modification de loi. Nous ne pourrions toutefois pas nous endormir sur cette possible et probable victoire qui nous permettra simplement d'équilibrer quelque peu nos chiffres non pas dans un futur immédiat mais à plus longue échéance... cette victoire est cependant bonne à prendre plus particulièrement pour Sierre sans oublier que la présence d'écoles du tertiaire reste néanmoins un avantage non négligeable pour cette ville. D'autre part et malheureusement, les rentrées fiscales font bien plus que griser mine principalement du côté des entreprises (environ 2 millions de perte). Ne devrait-on pas, comme évoqué aussi par la Cogest, bien plus que lorgner vers les potentiels employés de la Lonza, mais activement présenter notre ville et ses nombreux avantages (petite cité chaleureuse avec de sympathiques et vivants quartiers, logements disponibles plus qu'en suffisance, taux de fiscalité relativement attrayant ...) ou même appliquer une densification moindre dans certains quartiers, si ceci reste encore possible, en projetant des logements plus spacieux avec verdure et autres agréments... tout en améliorant, bien sûr, au mieux, les aspects plus négatifs soulignés récemment dans la presse par nos concitoyens mais également miser sur des écoles de quartiers avec des structures d'accueil adaptées, pour non seulement attirer des familles mais aussi faciliter la vie et l'organisation des mamans sierroises qui sont professionnellement bien actives, comme l'a relevé le Nouvelliste. *Quid* des démarches déjà effectuées, prévues par notre délégué économique ? Ne peut-on pas aussi envisager, peut-être naïvement, de développer dans la zone de Daval, un restaurant ou autre lieu permettant aux pendulaires de consommer local et générer ainsi un possible revenu complémentaire. Sachant bien que l'herbe n'est pas forcément toujours plus verte ailleurs, permettons-nous de rêver, peu avant Noël, de se projeter vers une Sierre des plus agréables et dynamique mais aussi « économiquement mieux rentable » en espérant que l'audit structurel pourra permettre de nous en donner les moyens. Bien évidemment, nous entrons en matière sur le budget et allons l'accepter.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Le budget 2021 (2022) est sur la droite ligne des budgets précédents, c'est-à-dire largement déficitaire. S'il est légèrement meilleur que celui de l'année passée, avec un million de déficit en moins, cela est dû principalement à deux facteurs : l'augmentation du prix de l'énergie qui devrait résulter en des recettes supérieures d'environ 1,5 million, peut-être plus, vu que ces prix continuent d'évoluer favorablement, et des amortissements plus bas de 2,5 millions de francs. Alors j'aimerais juste souligner cet élément qui n'apparaît pas dans le rapport de la Cogest, c'est un pur changement de méthode comptable, qui n'est pas du choix de la Municipalité, mais qui ne change en rien la situation financière de la Commune et donc sans ce changement, dont il résulte une amélioration du budget de 2,5 millions de francs, ce budget serait nettement moins bon que celui de 2021. A côté de ces éléments positifs, il y a malheureusement un certain nombre d'éléments négatifs qui sont malheureusement plus persistants dans le temps : augmentation des coûts des APEA, augmentation des coûts de l'UAPE, augmentation des coûts de l'aide sociale. Il y a aussi une grosse baisse des recettes fiscales des entreprises, en partie due à la conjoncture, en partie à la réforme de l'imposition des entreprises. Si on se projette à plus long terme, il y a un grand élément positif qui va s'annoncer, je pense que ça s'annonce de mieux en mieux et normalement demain le changement de loi devrait être accepté, idéalement en une seule lecture, nous verrons, mais donc on peut espérer, - ça a été mentionné par tout le monde - une baisse de la participation des Communes, de la Commune de Sierre en particulier, au financement des écoles de degré tertiaire. On peut espérer donc, environ, gagner 4 millions de francs par année, donc un gros montant qui correspond plus ou moins presque à l'entier du déficit prévu cette année. Mais il serait quand même illusoire de croire que cela va résoudre tous nos problèmes d'un coup de baguette magique, parce que le problème c'est la tendance de fond, sur le long terme, l'augmentation des charges sociales. Donc cette tendance qui n'est pas accompagnée par une augmentation similaire des recettes fiscales, on a les dépenses qui augmentent d'année en année, les recettes qui n'augmentent pas, il n'y a aucune espoir d'équilibre financier stable avec cet effet ciseaux. Donc ça améliorera naturellement la situation, mais le fait que la situation se détériore risque bien de rester. Pour atteindre une situation plus stable, pas de miracle, mentionné par tout le monde, il s'agit d'augmenter l'attractivité de la commune, la Cogest mentionne à juste titre le développement de zones à faible densité. Là je ne suis pas complètement en accord avec le président BERTHOD à ce sujet, je pense que c'est quelque chose qui peut être fait, mais je remarque que malgré la quasi-unanimité sur ce point, en tous cas de la Cogest et de certains intervenants, le plan directeur présenté dans la dernière séance va dans la direction exactement inverse ; il n'est question que de densification et d'urbanisation. Il y a un an le groupe UDC avait déposé un postulat pour réviser le RCCZ et aller dans une direction plus qualitative et moins quantitative ; ce postulat a été balayé par le Conseil général, pour des raisons plus ou moins formelles si j'ai bien compris... en fait c'était une motion. Mais je pense qu'il est temps d'agir parce que les vœux pieux à la conclusion des rapports qui se répètent d'année en année ça n'apporte pas grand-chose. Donc si vous pensez que c'est la direction dans laquelle il faut aller, il va falloir agir, parce que, de toute évidence, ce n'est pas la direction qui est choisie actuellement. Deuxième piste que nous souhaitons explorer, c'est l'amélioration de la gestion du patrimoine de la Commune. Sierre possède un très grand nombre de biens immobiliers dont beaucoup ne sont pas nécessaires au fonctionnement de la Municipalité. La gestion d'un si grand patrimoine financier n'est pas simple et elle ne fait pas partie des missions d'une Commune. Nous pensons donc qu'il est préférable que la Commune vende, bien sûr sans précipitation, à bon prix, une partie du patrimoine financier et qu'elle améliore la gestion du patrimoine qu'elle souhaite garder. Nous allons demander des informations à ce sujet et nous étudions le dépôt d'un postulat dans ce sens, peut-être en février ou en juin. L'année passée, la Cogest avait déposé un amendement pour demander un audit de la situation de la Commune. Le Conseil municipal s'y était opposé, assez vivement, et le Conseil général l'avait finalement refusé à une voix près. En juin, on a appris que le Conseil municipal avait finalement commandé l'audit contre lequel il s'était battu. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, nous sommes donc satisfaits de cette décision. Mais nous souhaiterons naturellement que les résultats soient présentés au Conseil général dès qu'ils sont disponibles. Mais comme les amendements refusés sont donc parfois suivis des faits, nous en déposons deux ce soir. Sans aucune surprise, le premier concernera le TLH et le deuxième les Bus Sierrois. Je vous réserve

la teneur exacte de ces amendements pour la lecture de détail. Je vais terminer, je m'en excuse par avance, je vais terminer par une question purement formelle. Je remercie la Cogest pour l'excellent travail de fond qu'elle fait, le rapport très informatif. Par contre, je déplore l'utilisation de l'écriture dite inclusive dans son rapport. A ce sujet, l'Académie française, donc institution et autorité morale et intellectuelle, référentiel et garante de la langue française a fait en date du 26 octobre 2017, à l'unanimité de ses membres, la déclaration suivante : « Prenant acte de la diffusion d'une écriture inclusive qui prétend s'imposer comme une norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde. La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité. On voit mal quel est l'objectif poursuivi et comment il pourrait surmonter les obstacles pratiques d'écriture, de lecture visuelle et à voix haute, et de prononciation. Cela alourdirait la tâche des pédagogues, cela compliquerait plus encore celle des lecteurs ». Avec des collègues députés au Grand Conseil, nous avons déposé un postulat pour que cette écriture ne soit pas utilisée dans l'administration et nous avons réussi à convaincre la majorité du Grand Conseil ainsi que le Conseil d'Etat qui a renoncé à celle-ci dans toute l'administration cantonale. J'invite la Commune ainsi que mes collègues de la Cogest à réfléchir à cette problématique. Voilà, sur cette remarque formelle, je vous invite à naturellement accepter l'entrée en matière. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. M. REY.

Joël REY

Messieurs les présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du budget 2022 de la Ville de Sierre ainsi que du rapport de la commission de gestion. Il remercie cette dernière pour la rédaction du rapport final. Force est de constater que la couleur rouge colle aux finances communales tel le sparadrap du capitaine Haddock et ce depuis 9 exercices consécutifs. Alors, quelles solutions s'offrent à nous pour éviter que ces dernières se péjorent d'année en année ? La commission de gestion, qui dans son rapport n'a pas proposé d'amendement, émet quelques pistes intéressantes, pistes sur lesquelles le président BERTHOD a répondu brièvement tout à l'heure.

1. Première piste, la mise à disposition de terrains constructibles plus attractifs, donc de faible densité, afin d'attirer de nouveaux contribuables ayant un revenu fiscal plus intéressant. Cette idée devra être conservée et doit être prise en compte dans le projet Condémines 20-30.
2. Deuxième piste, en se tournant davantage vers les futurs employés de la Lonza. Le potentiel est réel, car cette entreprise s'est grandement développée ces deux dernières années et beaucoup d'employés cherchent des logements à prix abordables, non loin de leur lieu de travail. Aux dernières nouvelles, et comme l'a confirmé le président, 51 collaborateurs de la Lonza se sont installés à Sierre ces derniers temps. Ce trend positif doit être encouragé et dynamisé.

Et pour le reste ? D'où viendra la lumière qui éclairera de façon plus pérenne nos budgets futurs ? En parlant de lumière, on se retourne évidemment vers OIKEN et les autres sociétés distributrices d'énergie dont la ville est actionnaire au niveau des recettes des aménagements de productions hydroélectriques. Le prix de l'électricité ainsi que du gaz augmentera de façon assez marquée l'année prochaine. Cela aura une conséquence directe sur le pouvoir d'achat du citoyen mais, *a contrario*, pourra apporter des recettes en augmentation au niveau des aménagements de production pour la Commune. Le malheur des uns pourra, probablement, faire le bonheur des autres. Mais cela reste spéculatif et personne n'a la maîtrise de cette évolution. Par contre, le point qui nous semble essentiel pour retrouver le soleil sierrois sur nos finances est la fin des participations de la Commune pour les écoles du degré tertiaire. Et justement – mes prédécesseurs en ont parlé - ce dossier est plus que jamais d'actualité puisqu'il sera traité demain au Grand Conseil. Je rappelle que la facture pour la Ville s'élève quasiment à hauteur de 4 millions ce qui ferait, si cela devait être aboli, revenir les finances à une sorte d'équilibre. Sur ces 10 dernières années, le montant versé pour ces hautes écoles correspond plus au moins, au déficit cumulé durant ce même laps de temps. Il faut bien se rappeler, et il faut bien rappeler, que cette façon de faire est une « valaisannerie » - comme rappelé par la députée-suppléante Philomène ZUFFEREY - et que si le système avait été appliqué à d'autres cantons, Renens et Ecublens seraient aujourd'hui en faillite. Il est donc temps de réparer cette incohérence. M. MELLY nous avait exhortés avant les élections cantonales à apporter un soutien massif aux candidats de la députation sierroise, tous partis confondus. L'appel a été entendu, puisque de nombreux

députés, respectivement suppléants sierrois ont été élus. Il est donc temps de s'unir ! De mettre nos divergences d'opinion de côté, d'en appeler à un œcuménisme politique afin que cette injustice légale trouve un dénouement heureux au Grand Conseil et cela dès demain. Il faudra que vous, les députés et les suppléants, veilliez à la bonne conclusion de ce dossier épineux et à la bonne suite qui pourrait redonner du volume aux finances communales. Pour conclure, je rappellerai que Sierre s'endette pour investir et non pas pour assumer ses charges. La marge d'autofinancement s'élève *grosso modo* à 7 millions et la Ville pourrait réduire ses investissements afin d'équilibrer son budget. Telle n'est pas forcément sa volonté et cela doit être salué. La Ville a pris du retard ces dernières années, notamment au niveau des bâtiments scolaires. Le tir est en train d'être corrigé avec la construction de l'école Rilke, de Goubing, de Granges et dans un avenir très proche, je l'espère, la rénovation du centre scolaire du Borzuat. Investir reste le meilleur moyen d'attirer des contribuables qui s'installent dans une commune, non pas que pour l'aspect fiscal, mais pour bien d'autres raisons, comme la qualité de vie, les écoles, les crèches, la culture et j'en passe. Investir maintenant, c'est récolter dans quelques années les fruits de cet engagement. Le groupe PDC accepte à l'unanimité l'entrée en matière de même que le budget 2022.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. REY. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Bonsoir à tous. Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire une 5^{ème} lecture du budget 2022, je serai très brève. Le groupe des Verts a pris connaissance du budget de la Ville de Sierre, ainsi que du rapport de la commission de gestion. Il remercie cette dernière pour la rédaction du rapport final et partage ses préoccupations quant à l'état de santé des finances communales malgré le léger mieux annoncé pour l'année à venir. Le seul point que les Verts aimeraient souligner est que pour améliorer l'attractivité de Sierre, on en a déjà parlé, plutôt que de développer des zones de densification faible, nous proposerions plutôt de créer des écoquartiers agréables avec un soin particulier mis sur l'environnement, les écoles, les places de jeux, les espaces verts. Ceci pourrait être novateur pour une ville et intéresser les employés de la Lonza venant de pays ou d'autres parties de notre propre pays où cette sensibilité à l'écologie est déjà très développée. Malgré donc cette situation connue et récurrente de notre budget, nous acceptons l'entrée en matière, de même que le budget 2022, et demanderons un amendement sur lequel je reviendrai dans la discussion de détail. Merci de votre écoute.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je n'en ai pour pas longtemps, rassurez-vous, c'est juste parce que je pense que j'ai peut-être fait une boulette procédurale. Notre groupe annonce également un amendement qui portera sur le financement des festivals.

Jean-Michel GANON ZUBER

Ça pouvait se faire après, il n'y a pas de problème. Y a-t-il d'autres intervenants ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2022 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Donc **l'entrée en matière est acceptée par 55 voix**. Merci.

c. Lecture du budget – discussion de détail

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons maintenant passer au point 3c, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre votre fascicule du budget 2022. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes l'un après l'autre en vous demandant de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment de la lecture du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par le chapitre résultats, récapitulatif du compte administratif, tableau des charges, des revenus, des dépenses

et des investissements par nature, pages 3 à 8. Y a-t-il des questions ou interventions ? Pas d'interventions. On poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 12. Y a-t-il d'autres interventions ? Personne. Nous passons aux comptes 20. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors notre observation a trait à la location de Daval, des locaux mis à disposition d'OIKEN, le poste 10.500.316.00. Le Conseil municipal met en avant une gratuité, durant les premières années, du DSPD (DSDP ci-après) octroyé à la société OIKEN. Suite à l'interpellation de la Cogest, il nous est annoncé une gratuité sur une période de 20 ans, donc relativement conséquente. Tout comme la Cogest, nous en restons très surpris. La Ville évoque avec satisfaction pouvoir ainsi faire venir 2/3 des collaborateurs sur son territoire. Ceci reste certes réjouissant pour les employés de la région. Toutefois et dans la mesure du possible, nous aurions souhaité savoir quelle part de collaborateurs sera bien locale et, à juste titre, si ces personnes ne viendront pas en majorité avec leur lunch box ou si elles auront par contre la possibilité de manger/consommer régulièrement dans un établissement de la région, voire même un établissement à développer ou faire venir sur le site de Daval. Qu'en est-il également de la participation de notre Cité à l'investissement devisé à 60 millions ? Ce sont peut-être des questions qui pourront nous être apportées ultérieurement, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, alors si je comprends bien c'est une question, en fait, que Mme CLAUSEN METRAL pose. Effectivement, quand les Villes de Sierre et de Sion, et donc respectivement SIESA et ESR ont décidé de fusionner leurs deux sociétés pour créer OIKEN, eh bien, il fallait trouver un équilibre entre Sierre et Sion avec le « deal » ou l'accord qui a été trouvé, qui fait que la direction générale demeurera à Sion et que Sierre on aura l'entier des collaborateurs des domaines techniques, mais ça veut dire aussi tous les ingénieurs, électrique, téléseu et autres. Ça veut dire que ce n'est pas une séparation « cols blancs », « cols bleus », mais c'est vraiment aussi des emplois sur le terrain, mais des emplois aussi à valeur ajoutée. Et puis, pour dénouer la situation à l'époque, eh bien la Ville de Sierre, s'est proposée, effectivement, d'offrir la gratuité sur plus ou moins 13'000 m² de terrain pour une durée de 20 ans, ce qui permet un investissement de 60 millions et je peux répondre là à votre question Mme CLAUSEN, donc OIKEN est une société anonyme, c'est elle qui veut participer à cet investissement, ce n'est pas aux Communes, dans les comptes communaux que vous trouverez ce montant, c'est véritablement l'entreprise qui va investir ce montant, qui est une vraie plus-value, on en est convaincu, pour la zone ; et puis, pour vos questions relatives à votre souci, finalement, du développement de la zone, ce qui me permet aussi de faire un rapide parallèle à votre question préalable lors de l'entrée en matière du budget : la promotion économique, depuis quelques années, travaille véritablement au développement du premier éco-parc industriel en Valais. Je pense que là Sierre a été précurseur déjà dans ce concept d'éco-parc industriel, c'est un concept qui n'est pas simplement du « greenwashing », c'est vraiment quelque chose qui est intéressant pour la Commune, mais aussi pour les entreprises. Et certaines entreprises qui s'y sont implantées ont dit que c'était un des éléments – pas le seul, mais un des éléments – qui a fait qu'ils y trouvent un intérêt. Et derrière ça, eh bien, vous avez la volonté de mutualiser les services aux entreprises ; il y a des espaces végétaux qui ont initialement été imaginés de manière à avoir une espèce de couloir faunistique et floristique au nord de la zone de l'éco-parc ; et puis on développe ensuite une association de l'éco-parc qui regroupe l'entier des industriels et qui leur permet d'échanger pour déterminer quels sont les types de services qui pourraient être utilisés, par exemple les services postaux ou des services de sécurité dans la zone. Et votre question relative à la restauration sur le site ou à la plus-value qu'amèneraient des collaboratrices et des collaborateurs d'entreprise, eh bien, bon d'une part il n'est pas planifié dans les investissements municipaux de construire un restaurant à notre charge, mais peut-être vous le savez ou pas d'ailleurs, que la Bourgeoisie de Sierre, qui est aussi propriétaire de terrains dans la zone de l'éco-parc de Daval a cette ancienne ferme que vous voyez si vous visualisez sur le site et qui a un projet, effectivement, de transformation de cette ferme pour être un lieu, pour faire un parallèle pour ceux qui voient, une restauration type Ferme-Asile dans une ancienne ferme d'époque. Mais j'entends vos questions, je ne sais pas si j'y réponds bien d'ailleurs parce qu'en fait je pense que quand je vous ai tous entendus sur le souci

d'attractivité - et quand je vous dis que le Conseil communal on a ce même souci – typiquement eh bien ce qu'on déploie et ce qu'on développe à Daval, c'est vachement intéressant et il n'y a pas beaucoup de Communes et de Villes en Valais qui ont cette capacité d'avoir eu, dans les dernières années, la possibilité d'offrir de nouvelles zones industrielles et puis, ce souci qu'on a eu et ça je pense que ça va faire effet boule de neige, mais d'avoir cette notion d'écoparc, je vous en ai touché deux mots, et puis avec l'entreprise OIKEN, dont on est actionnaire, ça sera aussi un bâtiment avec des hautes contraintes je dirais écologiques, environnementales parce qu'une entreprise qui distribue de l'énergie et qui distribue de l'électricité, elle a éminemment ce souci de développer un bâtiment qui réponde aux normes énergétiques et puis qui soit exemplaire en termes de développement durable. Donc voilà finalement un exemple de ce que vous attendez tous et de ce qu'on attend, c'est-à-dire le développement de l'attractivité, la diversification du tissu économique, l'arrivée de postes à valeur ajoutée et le développement intelligent d'une zone avec des soucis aussi en termes de mobilité, en termes de transports publics et de mobilité douce qui sont pris en compte et, pour répondre à une hypothétique question que vous auriez, l'entreprise OIKEN a commencé et continue une analyse de la stratégie mobilité entreprises pour savoir comment seront les flux de véhicules, soit individuels, soit en transports publics, de leurs collaboratrices et collaborateurs ; c'est typiquement quelque chose qui ensuite pourra être mutualisé, donc le stationnement des véhicules avec les autres entreprises du site. Voilà quelques éléments et volontiers pour en discuter à l'occasion, de manière plus précise, lors d'une séance d'informations ou à d'autres occasions.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. BERTHOD. Donc revenons aux comptes 20, sécurité publique, pages 13 à 19. Y a-t-il des questions ou interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 20 à 24. Y a-t-il des interventions ? Oui, M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président, j'interviens au compte 30.400.314.01, entretien écoles primaires. L'augmentation de ce poste concerne, notamment, selon les explications données dans le fascicule du budget, les frais d'aménagement des locaux de l'ancienne école de commerce. Plusieurs membres de mon groupe se demandent si ce déplacement pourra bien se faire dès la rentrée 2022 et souhaitent connaître quelques détails sur l'organisation scolaire qui en découlera. Par ailleurs, le Conseil municipal est-il déjà en mesure de nous informer de la date probable de présentation au Conseil général du crédit d'engagement pour les travaux à entreprendre à Borzuat ? Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui Monsieur le Président. M. GERMANN je vous remercie pour cette question, effectivement je l'ai entendue. C'est un sujet pour lequel je pense qu'on doit se mettre vraiment raccord et qu'il est important ce soir, mais finalement dans les prochains mois, qu'il n'y ait pas de malentendu parce que je crois que nous tous, législatif comme exécutif, on comprend que la finalité de notre travail et de nos actions concerne, eh bien, nos enfants, l'éducation qu'on leur donne et les infrastructures qu'on sera à même de construire, de rénover. Donc je vais tenter de vous donner l'explication, enfin un suivi relativement détaillé, ça prendra peut-être un petit peu de temps, mais qui me paraît nécessaire pour une bonne compréhension de ce qui a été porté dans les postes budgétaires et puis des prévisions pour les mois qui vont venir. Donc déjà vous dire que la mise à l'enquête elle est prévue au début de 2022, soit à la fin de l'hiver, soit au printemps. Et cette mise à l'enquête, elle portera sur l'isolation périphérique des façades, le changement des fenêtres, la construction d'un ascenseur et un volume semi-enterré pour les salles d'ACM au nord de la Grande Barre. Et initialement prévue en automne 2022, la demande de crédit d'engagement devrait être déposée au printemps pour être traitée par le Conseil général en juin 2022. Alors dans l'idéal, la mise à l'enquête aura été publiée en amont et les potentielles oppositions seront déjà connues au moment du traitement du dossier par le Conseil Général et vous aurez ainsi une vision globale du dossier. Par analogie, on discutera de cela tout à l'heure, mais c'est ce qui a été fait pour la demande de changement de zones des parcelles Usego. Pour votre question concernant les travaux, leur démarrage, etc., à moins d'une importante opposition qui pourrait retarder de manière importante les travaux, ces travaux devraient démarrer après la décision d'octroyer le

crédit d'engagement par le Conseil général, soit à la rentrée des entreprises, on va dire septembre, automne 2022. Alors il s'agira tout d'abord de travaux préparatoires intérieurs qui pourraient être réalisés même si le permis de construire n'est pas encore obtenu formellement. Cette décision sera prise une fois les préavis des différents services cantonaux obtenus pour ne pas prendre le risque de se retrouver avec un bâtiment qui soit fermé et qui soit sans travaux. Alors dans ce cas, les élèves déménageront pour la rentrée scolaire de septembre. Et pourquoi est-ce qu'il faut imaginer de déménager les élèves en septembre 2022 ? Cela a été prévu afin de permettre la réalisation de ces travaux préparatoires. Si lors de la mise à l'enquête, un risque important de retard apparaissait, eh bien, le déménagement serait repoussé, et s'il doit être repoussé, il serait repoussé d'une année, donc pour la rentrée scolaire de l'année suivante. Mais toutefois, il est impératif que les services et que la Commune s'organisent, avec les enseignants, avec les écoles, s'organisent comme si ce déménagement était possible. Et les travaux entrepris pour accueillir les élèves dans l'ancienne école de commerce sont nécessaires et ne seront pas perdus si, ma foi, le déménagement devait être reporté d'une année. Cela fait partie des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation d'un tel projet. Et je dirais aussi qu'un éventuel report n'engage pas de frais supplémentaires ; pour faire très résumé, du côté de la colline de Goubing, on parle de travaux de peinture, de travaux qui seront de mettre en conformité - mais pour des montants qui sont, nous semble-t-il, raisonnables de l'ordre de CHF 120'000.- - cette ancienne école de commerce. Et à la question qui pourrait survenir s'il est possible de déménager des élèves durant l'année scolaire, par exemple pendant les vacances de Noël ou pendant les vacances de Pâques, c'est éminemment difficile à réaliser. Parce qu'il faut bien se rendre compte qu'il y a un temps pour transférer du matériel. L'ensemble du matériel scolaire, l'ensemble du mobilier de Borzuat doit être déplacé à l'ancienne école de commerce, de même que le matériel et le système informatique les TBI, les ordinateurs, la mise en réseau des outils informatiques. C'est un élément donc ce transfert du matériel et il faut aussi deux organisations scolaires, c'est-à-dire que l'organisation des classes, des différents groupes d'élèves sera différente lors du déménagement que celui qui est planifié pour le site de Borzuat. Donc c'est difficile de modifier cette organisation en cours d'année. Et autre élément, c'est que pour l'organisation des familles et du temps scolaire, eh bien, l'organisation des déplacements, hors et durant le temps scolaire sera complètement repensé lors du déménagement. Et modifier cette organisation durant l'année scolaire sera aussi difficile en termes d'organisation de chacun, c'est-à-dire soit les parents, soit les élèves, soit aussi le personnel enseignant, d'où aussi en fait eh bien les montants qui sont mis au budget 2022 et, pour résumer et pour faire simple, donc j'espère que j'ai été compréhensible dans ces quelques propos, mais à nouveau, c'est une autorisation budgétaire, on est dans un projet où il y a, bien évidemment, un accord de votre part pour le crédit d'engagement, des mises à l'enquête, on planifie ; si ma foi, malheureusement, il y avait des oppositions ou des éléments qui bloqueraient, eh bien, vous l'avez entendu, il faudra qu'on repousse ça d'une année, mais là en l'occurrence on a essayé d'être rapides, rapides mais pas dans la précipitation et puis vous avez, je pense, aussi compris qu'un déménagement d'école nécessite un travail préparatoire qui est de relativement grande ampleur et qui nécessite aussi la réalisation de travaux dans des moments déterminés. Donc j'espère qu'avec ces quelques éléments, en tout cas pour ce soir, eh bien, je peux déjà vous rassurer et puis vous dire parce que j'ai pu l'entendre, ce n'est bien évidemment pas l'idée de la Municipalité que de faire des travaux et puis de faire quelque chose qui vous mettrait dans une situation où vous vous sentiriez dans l'obligation d'accepter le crédit d'engagement de Borzuat, mais, à nouveau, dans une planification budgétaire des 12 prochains mois on a mis ces montants en fonction des éléments que je viens d'expliquer. Je ne sais pas si j'ai amené des explications M. GERMANN.

Dominique GERMANN demande hors micro des explications sur l'organisation scolaire qui suivra.

Pierre BERTHOD

Oui, donc après Mme MASSY elle pourra m'accompagner... sur le déménagement de l'école de Borzuat, donc l'école de Borzuat déménagera sur la colline de Goubing et la colline de Goubing, avec aussi le bâtiment dit Gorky qui est au cycle d'orientation et puis il y a tout ce transfert alors je sais qu'il génère des questionnements et puis, sauf erreur, il y a un postulat qui va être déposé sur le plan directeur des écoles, ce n'est peut-être pas le moment, excusez-moi, Monsieur le Président du Conseil général, mais comme la question est posée... je vous disais je pense que là on va devoir et il faut que nous trouvions un chemin et une compréhension commune, parce qu'en fait, à nouveau, ce qu'on est en train de discuter c'est de l'avenir finalement de nos enfants et c'est ça la finalité de nos actions et j'entends la sensibilité qu'on peut avoir, parce qu'ici dans cette

salle, il y a peut-être certains d'entre nous qui ont été scolarisés à l'école de Plantzette, il y a peut-être certains d'entre nous qui y ont travaillé, ou qui y travaillent encore d'ailleurs, et puis il faut amener les explications. Alors le débat doit être porté de manière, j'espère, rationnelle, posée, calme, parce que la volonté qui préside au plan directeur des écoles c'est de créer des centres à futur qui soient dans le but de servir les enfants avec notamment des notions d'accueil de la petite enfance, de repas de midi, de salles de gymnastique, etc. qui nécessitent, eh bien finalement, qu'on repense tout ça. Si le sentiment de certains est qu'on aurait mal communiqué sur ce plan directeur des écoles, on s'en excuse, parce que ce n'était vraiment pas le but, mais à nouveau un plan directeur c'est des perspectives d'avenir et je pense qu'il faut qu'on prenne le temps, parce que c'est, à mon avis et à notre avis, bien trop important pour qu'il y ait des mauvaises compréhensions. Après chacun pourra avoir son avis, mais ça me paraît vraiment nécessaire de rationaliser cette question, de rationaliser le débat et puis de profiter, peut-être eh bien, des premiers mois de l'année 2022 pour que toutes les questions que vous soulevez, que la population soulève, on puisse y amener des réponses et puis après en verra si ces réponses seront satisfaisantes ou pas. Mais je pense à nouveau que ce qui est prévu c'est intelligent ; par contre, à nouveau, je peux vraiment entendre qu'il faut faire preuve à nouveau de calme et puis de prendre le temps d'expliquer les choses et puis d'entendre les points de vue. On n'a pas la science infuse, de loin pas, mais il y a quand même toute une réflexion qui a été faite pour proposer des écoles dans la prochaine décennie qui soient qualitatives pour nos enfants.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. On continue avec les comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 25 à 31. Y a-t-il des questions ou interventions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je vous avais annoncé un amendement, il s'agit du poste 40.100.365.25, financement des festivals. Nous avons constaté qu'au budget un montant de CHF 130'000.– est porté alors qu'il était à CHF 80'000.– pour 2021, c'est appréciable cette augmentation, mais nous nous interrogeons sur le fait que les montants mis à disposition des festivals n'ont malheureusement pas été augmentés dans ce budget pour atteindre ceux des années précédentes, c'est-à-dire avant 2021. De ce fait, nous sollicitons l'amendement de ce poste à la hausse soit de CHF 130'000.– à CHF 170'000.–. Nous rappelons d'ailleurs que la Cogest, en page 20 de son rapport, reprend les demandes de la commission ad hoc de la culture « Théâtre et manifestations » en 2016 : celles-ci soutenaient le maintien, année après année, d'une enveloppe constante. Force est de constater l'absence de constance entre les CHF 170'000.– des années précédentes et les CHF 130'000.– actuellement budgétés. La culture reste pour notre part un élément de bien-être et les manifestations, spectacles et concerts permettent des rencontres agréables entre citoyens, apportent un dynamisme certain et attendu dans notre Cité, un besoin récemment et une fois encore relevé par nos concitoyens dans le Nouvelliste pour ne pas le citer. Nos sociétés et associations locales sont aussi un socle dynamique et important pour Sierre. C'est les soutenir et les encourager que de rétablir les montants précédemment octroyés, plus particulièrement en cette difficile période avec une reprise des manifestations en vue – nous osons encore l'espérer - pour 2022 et par là même aussi encourager, susciter la possible création d'autres événements culturels tout en mettant en avant, en soutenant et en favorisant nos artistes locaux, bien présents. D'avance, nous vous remercions de soutenir notre amendement.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il des questions supplémentaires concernant ce compte 40.100.365.25 ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Comme annoncé lors de l'entrée en matière, le groupe des Verts va suivre la demande d'amendement des PS/PCS concernant le poste « festivals » N°40.100.365.25. En effet ce poste avait subi une coupe drastique en 2021. L'argument avancé étant que les manifestations avaient été annulées, Covid oblige, et donc que les fonds avaient été néanmoins engrangés puisque les subsides avaient été versés. Cette année, tous ces festivals ont bien eu lieu et on est confiant que l'an prochain il en sera de même. Pour permettre à la culture d'amener de la joie et du divertissement, non seulement pour les Sierrois mais aussi pour les personnes venant de plus loin, nous vous invitons à soutenir cet amendement. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres questions par rapport à ce compte ? Monsieur le Président, vous avez quelque chose à dire ?

Pierre BERTHOD

Monsieur le Président, écoutez, je prends acte de cette proposition. Le Conseil communal, on l'a entendu aussi dans l'entrée en matière, lorsque l'on construit le budget, nous sommes toujours soucieux de tendre vers l'équilibre, vous le savez ce n'est pas le cas, vous l'avez relevé, donc l'exercice est déficitaire et bien évidemment que nous faisons attention à toutes les dépenses, la dépense pour les festivals, aucun d'entre nous n'a d'animosité, au contraire, on est très heureux qu'il y ait des associations privées, des gens qui s'engagent et qui d'un point de vue... pour la plupart du temps d'ailleurs, bénévoles, font bouger notre ville, mais eh bien quand on doit construire un budget on doit faire des choix et le choix qui vous a été proposé était celui de CHF 130'000.–. Je laisserai votre assemblée juger de la pertinence de la proposition de l'Alliance de Gauche... enfin de l'Alliance de Gauche, PS/PCS et des Verts, associés en la matière, tout en vous précisant l'intérêt pour la culture de l'entier du Conseil municipal.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. Une autre personne voudrait s'exprimer ?

Stéphanie ZUFFEREY demande des précisions hors micro sur le montant de l'amendement.

Jean-Michel GANON ZUBER

CHF 40'000.– d'augmentation, pour revenir à CHF 170'000.–. Alors nous allons passer au vote pour cet amendement. Nous allons d'abord passer par la proposition du Conseil municipal ; donc il est bien clair que si l'on vote oui à cette proposition du Conseil municipal, l'amendement tombe automatiquement. On est d'accord, c'est bien clair ? Donc je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui sont pour la proposition du Conseil communal, c'est-à-dire laisser le compte, comme prévu au budget, à CHF 130'000.– lèvent la main. On doit tout faire en même temps... Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Pardon ? 5. Ensuite ceux qui sont contre ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Alors la proposition de la Commune, du budget à CHF 130'000.– est acceptée par 24 voix, pardon 27 voix pour, 24 non et 0 abstention... 5 abstentions. (*Discussion quant au comptage*). Il y a quelqu'un qui est parti... moi je ne suis pas dans les comptes... oui on a 56 votants, donc... Donc la **proposition du Conseil communal est acceptée, donc l'amendement a été rejeté**. Toujours dans les comptes 40, y a-t-il d'autres questions ou interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Alors ma proposition d'amendement concerne la rubrique 40.250.318.03 c'est la programmation du Théâtre les Halles. Le rapport de la Cogest nous rappelle l'existence d'un rapport de commission ad hoc publié en 2016 au sujet du TLH. La première recommandation faite par la commission était que la Municipalité garantisse au TLH un budget inchangé pour les 4 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'en 2020. Un bilan devait ensuite être dressé à travers un audit ou à convenir, citation du rapport. Nous sommes 5 ans après ce rapport, nous n'avons connaissance d'aucun audit du TLH. Le déficit annuel se monte, année après année, à CHF 700'000.– sur un budget total de CHF 1'060'000.–. Les recettes de la billetterie se montent à CHF 130'000.–, soit environ 12 % du total des charges. La billetterie couvre 12 % du total des charges du TLH : donc, de toute évidence, la programmation du TLH n'a pas trouvé un public suffisant pour justifier qu'une telle somme soit payée avec les impôts des Sierrois. Nous souhaitons conserver le TLH en tant qu'infrastructure qui accueillerait toujours les sociétés locales et spectacles organisés par les sociétés privées ; par contre, nous proposons d'arrêter les frais en ce qui concerne le financement public de la création artistique. Nous proposons d'amender à 0 cette rubrique, donc CHF 275'000.–.

Jean-Michel GANON ZUBER

Quelqu'un d'autre désire s'exprimer sur ce compte, donc le 40.250.318.03 ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous prenons note de cet amendement avec consternation, le THL (ci-après rectifié en TLH) semblant, encore et toujours, être dans la ligne de mire. Comparaison faite entre les budgets 2021 et 2022, les montants restent similaires avec une légère baisse de CHF 33'000.– environ pour le budget qui nous occupe. Nous relevons que ces budgets restent assez proches de la réalité puisque les comptes 2020 se sont chiffrés à environ CHF 940'000.– de charges, soit environ CHF 100'000.– de différence. De plus, bien que les charges soient importantes et difficilement compressibles, elles ont été revues à la baisse depuis 2013. Oui, les revenus budgétés pour 2021 et 2022 restent effectivement bas (CHF 390'000.–) en raison de la situation sanitaire alors que le revenu effectif 2020 avoisinait CHF 193'000.–. Certes, nous sommes conscients qu'actuellement les revenus sont moindres comparés aux charges mais la question qui se pose systématiquement, reste le soutien que nous accordons, ou non, au domaine de la culture qui reste bien souvent, comme partout ailleurs, un poste peu rentable, qui peine à rapporter financièrement sans devoir être cloué au pilori. Or, la culture fait partie intégrante de notre société et doit être soutenue. C'est elle qui fait aussi de nous des humains et non des machines. Nous devons aussi rappeler que la programmation du TLH s'est passablement étoffée présentant une multitude de petits spectacles dans des domaines très différents, variés et permet actuellement aux sociétés locales de se produire sur cette scène avec grand intérêt alors que notre ville n'a pas la possibilité à ce jour de présenter une autre salle de spectacle. Le TLH permet également à des artistes de créer sur place mais aussi à nos artistes locaux, déjà bien impactés par la pandémie, de s'y produire, fait non négligeable. Comme déjà évoqué par mes prédécesseurs, le TLH a une renommée hors Sierre et se doit d'être soutenu. N'a-t-on pas entendu récemment encore avec consternation dans les micro trottoirs sierrois du Nouvelliste qu'il n'y avait rien à faire dans notre ville. Nous avons deux cinémas que nous laissons périlcliter parce que « Sion c'est mieux » et nous avons encore actuellement la chance d'avoir un théâtre que nous souhaitons rendre moribond. Cet amendement nous interpelle et quant à la suite que vous entendrez y donner, nous vous rappelons que la Cogest s'est précisément penchée sur la question du TLH et, après avoir examiné les chiffres avec sérieux, n'a émis aucune réflexion négative à ce sujet, ni évoqué un quelconque amendement. Par conséquent, c'est à l'unanimité que notre parti refuse catégoriquement cet amendement. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. D'autres interventions sur ce compte ? Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, eh bien, je dirais qu'on devrait peut-être réfléchir au nom TLH, pas THL. Par contre, pour rebondir sur ce qu'a dit M. MELLY ledit document a été remis à la commission de gestion, il a été fait, donc c'était une analyse du théâtre, de sa pertinence, de sa programmation, en comparaison avec les autres théâtres valaisans pour qu'on soit complémentaires et qu'on ne fasse pas la même chose que les autres théâtres. Ce document a été remis à la commission de gestion sur sa demande. Je ne peux qu'abonder dans ce qui a été dit par Mme CLAUSEN METRAL, nous considérons qu'un théâtre municipal tel qu'il est proposé est intelligent, il permet un théâtre de création, il permet à des jeunes artistes de venir, de se former, d'avoir un espace et des lieux et du temps à disposition pour être dans l'art contemporain, dans le sens premier du terme, contemporain, c'est-à-dire l'art de maintenant. Il permet aussi à des sociétés locales de se représenter, d'avoir des représentations avec des qualités d'accompagnement professionnel, une sonorisation professionnelle. Il a trouvé un public, ce n'est peut-être pas le public de tout le monde ici dans cette salle, mais, à nouveau, je crois que d'autant plus dans cette période de pandémie – ça a été dit aussi par Mme METRAL – eh bien il en a de tout temps été ainsi, mais peut-être en période de crise encore plus, le rôle des collectivités publiques, c'est aussi de soutenir les acteurs culturels, c'est aussi de soutenir la création et je ne puis qu'inviter le Conseil général à refuser cet amendement.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. M. REY.

Joël REY

Voilà, nous avons appris ce matin cet amendement, donc, quand même conséquent à la baisse et c'est pour ça que mon groupe se permet de demander si vous le permettez une interruption de séance, juste de quelques minutes pour en discuter, puisqu'on parle quand même d'un montant

conséquent. Et effectivement cet amendement nous a été proposé ce matin, donc nous n'avons pas vraiment eu le temps durant la journée de discuter de cela et c'est quand même un sujet qui est très important. Donc si vous le permettez, on demande juste 5 minutes d'interruption de séance, juste pour en discuter avec mon groupe.

Jean-Michel GANON ZUBER

Donc ok, nous acceptons une interruption de séance rapide, 5 minutes.

(La séance est interrompue).

Joël REY

Désolé d'avoir pris un petit peu du temps, mais on pensait quand même que c'était utile, effectivement comme on n'a pas vraiment eu le temps d'en discuter au préalable. Donc le groupe on s'est retrouvé un moment dehors. Les avis sont partagés, il faut le dire, effectivement. Mais notre proposition... parce que ça fait quand même des années effectivement qu'on parle du Théâtre des Halles, on a eu beaucoup de discussions là-dessus et c'est vrai qu'on ne voit pas forcément les chiffres qui évoluent dans un sens ou dans l'autre. Donc notre proposition alors elle vient un petit peu comme ça et peut-être d'une façon un petit peu aléatoire. Mais c'est la proposition qui a dégagé, quand même, une courte majorité. Pour nous, on trouve que d'amender à 0 ça n'aurait pas de sens et ça signifierait, je pense, clairement la fin du Théâtre des Halles, donc notre proposition, comme pour les festivals, nous avons décidé d'amputer le montant de CHF 40'000.- - c'est-à-dire en passant de CHF 170'000.- à CHF 130'000.- - notre proposition est de faire le même principe donc avec les Halles et à la place des CHF 275'000.- sauf erreur qui sont proposés au niveau du budget, notre proposition serait à CHF 235'000.-.

Jean-Michel GANON ZUBER

Votre position, M. GERMANN ?

Dominique GERMANN

Tout d'abord, je remercie Joël pour l'excellente idée de l'interruption de séance qui nous a permis effectivement de discuter de cette proposition qui arrive très tardivement ; donc il est très difficile de se prononcer et, malheureusement, nous n'avons pas pu suivre ni la proposition du groupe UDC, ni la proposition du groupe PDC parce que là c'est un petit peu une négociation de marchand de tapis. Le programme, à mon avis, il est déjà engagé pour l'année prochaine. Donc on refuse d'amputer ce montant et on suit la commission de gestion et le Conseil communal, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Puisqu'on nous invite au jeu de l'improvisation, je vais m'y mettre aussi. Nous allons suivre, comme a dit M. GERMANN, le mouvement PDC... heu pardon PLR, et puis pour nous la culture, on n'entre même pas en matière : c'est l'humanité, c'est l'ouverture vers l'autre, c'est faire venir des gens aussi d'ailleurs à Sierre, faire découvrir la ville de Sierre par son théâtre, c'est la créativité comme l'a dit notre président. Donc, pour nous, c'est inimaginable d'enlever ne serait-ce qu'un franc à la formation du Théâtre Les Halles, donc on va soutenir la proposition de notre Conseil municipal, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Autre proposition ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je ne vais pas prendre la parole trop longtemps, mais c'est quelque chose qui monte un petit peu aux tripes d'entendre qu'on voudrait amender à zéro la culture ; c'est un petit peu inimaginable, je vais peut-être être un petit peu grossière en le disant, mais j'ai l'impression qu'on est plutôt en train de parler d'un théâtre de guignols plutôt que du Théâtre des Halles quand on ose prononcer ce type de suggestion. Donc, bien évidemment, nous ne soutiendrons pas l'amendement et je dirais encore moins la proposition qui est peut-être faite avec sagesse par les PDC. Je remercie les autres partis effectivement de ne pas soutenir l'amendement. Voilà, merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer ? Non. Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Nous allons voter, comme tout à l'heure, d'abord la proposition du Conseil municipal ; il est bien clair que si celle-ci est acceptée les amendements tombent automatiquement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Commune, c'est-à-dire le compte 40.250.318.03 à CHF 275'000.–, lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **La proposition du budget de la Commune à CHF 275'000.– pour le compte 40.250.318.03 est acceptée par 38 voix pour, 7 non et 10 abstentions.** Je vous remercie. Y a-t-il encore des interventions sur le compte 40 ? Toujours 40, M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. J'interviens au chiffre 40.300.565.02, subvention de CHF 150'000.– attribuée au ski-club de Sierre. En préambule, nous tenons à dire que le ski-club de Sierre accomplit un travail remarquable...

Jean-Michel GANON ZUBER

Heu, M. GERMANN, ça c'est dans les investissements...

M. GERMANN

Ah, alors j'interviendrai après.

Jean-Michel GANON ZUBER

Yes, *sir*. Après, chaque chose en son temps. Sinon d'autres interventions pour ce compte 40 ? Si tel n'est pas le cas, on continue aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales, il s'agit des pages 32 et 33. Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Pas d'interventions. Comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 34 à 36. Y a-t-il des questions ou interventions ? Pas d'intervention. Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, éditité et urbanisme, pages 37 à 45. Y a-t-il des questions ou interventions ? Les comptes 90, comptes de fonctionnement, pages 46 à 48. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. J'interviens au compte 90.300.330.00, pertes fiscales sur revenus et sur fortune. Le montant de CHF 950'000.– mis au budget 2022 – qui correspond d'ailleurs au montant des autres années - a paru conséquent aux yeux des membres de notre groupe. Une comparaison succincte avec quelques villes valaisannes semble démontrer que nous serions moins performants en matière de contentieux. Y a-t-il une explication à ce constat ? Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. La Municipalité veut répondre ?

Pierre BERTHOD

Je peux donner une courte réponse qui pourrait être exemplifiée lors d'une séance avec notre service des contributions, mais en fait c'est... ce montant est une comparaison par rapport aux années antérieures et puis aussi par rapport aux estimations des pertes sur débiteurs de la Ville de Sierre. Je n'ai pas tellement d'autres explications à rajouter.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. Enfin les comptes d'investissement, pages 49 à 60. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Donc je vais répéter une deuxième fois mon préambule. Ça concerne le compte 40.300.565.02 ski-club de Sierre, CHF 150'000.– pour la rénovation de la cabane Bella Tola à Saint-Luc. Donc en préambule nous tenons à dire que le ski-club de Sierre accomplit un travail remarquable de promotion du ski et des sports de neige en général, plus particulièrement auprès de la jeunesse sierroise. Ce club mérite donc largement d'être soutenu par la collectivité. Le groupe PLR ne remet

ainsi pas du tout en cause la somme importante qu'il est prévu de lui octroyer. Nous sommes également très heureux de constater que la Ville de Sierre contribue, d'une certaine manière, à l'amélioration de l'équipement touristique de la commune voisine et amie d'Anniviers et en particulier de la station de Saint-Luc. Cet objet a cependant soulevé quelques réflexions et quelques questions au sein de notre groupe, dont celle posée également par la commission de gestion relative à l'imputation du montant dans un compte d'investissement, alors que, de notre point de vue, il s'agit de toute évidence d'une aide à fonds perdus, d'où ma confusion de tout à l'heure. Par ailleurs, l'exploitation commerciale par la société Funiculaire Saint-Luc-Chandolin de la cabane a également suscité quelques remarques. Il faut bien dire que nous manquons d'informations à ce sujet, mais nous supposons, bien entendu, que ces revenus d'exploitation - sans doute réadaptés à la suite des transformations qui ont été faites pour la cabane - permettront d'amortir en partie la dette de rénovation et surtout de financer les activités ordinaires du ski-club de Sierre au bénéfice de notre jeunesse. Et c'est dans cet esprit que nous acceptons ce soutien. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Monsieur le Président, quelque chose à ajouter ?

Pierre BERTHOD

J'ai compris que vous souteniez le montant, mais si la question que soulève le groupe PLR c'est de savoir pourquoi c'est en dépenses d'investissement et pas dans les comptes de fonctionnement... c'est ça votre question, si je la comprends ? Bon, en fait, tout bêtement on va dire qu'on se conforme à l'ordonnance sur la gestion financière des Communes. Parce qu'en fait, comme on l'a expliqué, comme c'est écrit dans la Cogest, c'est une subvention d'investissement qui est accordée sans contrepartie pour une entité dite tierce qui permet de créer un actif durable à caractère d'investissement, pour une action qui est jugée d'utilité publique, en l'occurrence une activité sportive, vous l'avez relevé, et puis cette dépense elle est activée dans le patrimoine administratif, car c'est un montant – et vous l'avez aussi dit – qui est important et qui se justifie vu la durée d'utilisation sur plusieurs années. D'ailleurs l'amortissement, il est prévu dans l'ordonnance sur la gestion financière des Communes. Et puis, en d'autres termes, le fait que l'objet qui est subventionné c'est un actif qui est destiné à une utilisation durable pour les jeunes sportifs... enfin pour les sportifs, on le considère comme un investissement et on mettait en exemple, aussi dans la réponse de la commission de gestion, que la Ville de Sierre a eu cette même pratique dans le passé, en faveur de la cabane du Club alpin, secteur Sierre, du stand de tir de Saint-Léonard ou encore des terrains de tennis de Granges. Donc, si de manière sous-jacente, la question que vous soulevez c'est de dire l'exécutif ne veut pas mettre des dépenses de fonctionnement pour améliorer les résultats, ce n'est pas le cas ; c'est que c'est vraiment la pratique usuelle telle qu'aussi proposée par l'ordonnance sur la gestion financière des Communes. Je n'ai pas 36'000 autres explications à donner.

Dominique GERMANN précise hors micro que ce qui le dérange c'est l'exploitation commerciale.

Pierre BERTHOD

Exploitation commerciale... je ne veux pas me tromper, mais ce que je sais c'est qu'en fait le loyer est reversé au ski-club et, comme vous l'avez dit, il permettra d'amortir les dettes qu'il a auprès des banques et puis finalement fera tourner le ski-club qui est une association. En fait les remontées mécaniques, enfin le funiculaire Saint-Luc/Chandolin, entre guillemets exploitera et versera un loyer pour l'exploitation au ski-club de Sierre. C'est historique que c'est sur Saint-Luc que le ski-club de Sierre a sa cabane.

Dominique GERMANN précise hors micro que c'est bien ce qu'il avait cru comprendre mais que la question a été posée pour avoir la confirmation.

Pierre BERTHOD

Pas de souci, à disposition, volontiers.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. BERTHOD. Y a-t-il encore d'autres interventions sur ces comptes ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Ça concerne le compte 70.430.501.00, aménagement de quartiers. On a constaté que les aménagements dans les quartiers se poursuivaient, et puis c'est une très bonne chose. Toutefois, il semble que certains projets, c'est le cas par exemple de l'Agorespace de Noës, ces projets n'avaient pas intégré les avis et les doléances de la population. Il en résulte, semble-t-il, des oppositions et le lancement d'une pétition, ce qui nous paraît peu constructif. Est-ce que la Municipalité envisage dorénavant de mieux associer les locaux à ces aménagements ? Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Oui, donc ce que je peux répondre sur le cas particulier de l'Agorespace de Noës, déjà vous dire qu'il fait... ce n'est pas une nouveauté, ça fait sauf erreur de ma part plus de 10 ans qu'il avait été présenté, discuté avec les habitants de Noës sur deux plans, sur la création d'un espace de jeux et sur un parking qui, lui, n'a pas encore été réalisé, parce que là il y avait des oppositions pour la réalisation du parking, mais les dernières oppositions ont été levées. C'est-à-dire que les opposants pour le parking qui est proche de l'église Sainte-Thérèse, eh bien, ces travaux vont pouvoir être réalisés. Mais par contre, concernant l'Agorespace il y a eu une mise à l'enquête qui n'a pas fait office d'opposition. Alors on s'est retrouvé, effectivement, face à certains riverains de cet Agorespace qui ont trouvé que ça générerait des nuisances sonores parce que oui, c'est des enfants qui jouent et puis qui jouent au foot, qui jouent au basket et qui font plus de bruit qu'une vigne ; ça je ne peux pas dire le contraire. Et la problématique, là derrière, elle est aussi sociale et de comment entre différents voisins on arrive à trouver un cheminement commun et comment on arrive à faire comprendre aux enfants qu'il y a des horaires et des heures à respecter et puis aux riverains que, finalement, un espace de jeux amène des nuisances, mais amène surtout je pense de la vie ; vous parliez aussi d'attractivité, de qualité de vie, etc. C'est des problèmes sociétaux qui sont humainement difficiles et ce qui a été fait suite à cette levée de boucliers d'une partie des riverains de l'Agorespace de Noës, eh bien, c'est des séances de conciliation. Notre collègue Jérémy SAVIOZ a été sur place et depuis il y a des améliorations techniques, de type de filets... il y a eu aussi, je dirais, tout un travail pédagogique avec le délégué à la jeunesse pour réduire les horaires d'utilisation ou bien faire en sorte qu'à des horaires raisonnables le soir les enfants – ou bien finalement les enfants ou les adultes quoi – utilisent moins cet espace. Mais de là à en faire une généralité, quand on construit des espaces de jeux nouveaux, de manière générale on ne les invente pas *ex nihilo* et on essaye de les construire selon les besoins finalement des populations, selon les besoins des usagers. J'ai trouvé à l'époque que c'était malheureux, parce que finalement on avait un conflit, je dirais presque générationnel ; on peut comprendre qu'on a essayé... je crois que maintenant les choses sont un peu plus calmes ; alors vous me direz c'est l'hiver, on verra au printemps et à l'été. Mais je pense qu'à nouveau dans le dialogue et dans la tentative de créer une bonne harmonie entre différents types d'usagers, eh bien, les choses peuvent se résoudre. J'ai bon espoir en tout cas que du côté de l'Agorespace de Noës les gens puissent l'utiliser aisément et que le voisinage s'habitue et puis peut-être devienne lui-même usager de cet Agorespace. Et pour compléter ou terminer aussi ce que j'ai dit en préambule, il n'y a pas eu d'opposition sur ce projet ; l'opposition ou les oppositions qu'il y avait pour la place de parking au pied de la colline de l'église Sainte-Thérèse, elles ont été levées et donc ces travaux vont pouvoir se réaliser dès qu'on aura l'autorisation du canton.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. D'autres questions ?

d. Discussion générale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, on continue avec le point 3d, discussion générale. La parole est au plénum ; quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer ?

e. Votation finale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 3e, votation finale du budget 2022. Je vous rappelle que nous allons voter le budget 2022 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le Conseil municipal, avec les amendements que vous avez refusés ou acceptés. Par la même occasion, vous autorisez par ce vote le Conseil municipal à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs et les scrutatrices de se tenir prêts pour cette votation du budget 2022 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les Communes et au règlement du Conseil général. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2022 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et pour le principe, ceux qui sont contre ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci à tous. **Le budget 2022 de la Ville de Sierre est accepté à l'unanimité, 56 voix pour.** Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Je vais faire court, parce que la séance ne fait que commencer, Monsieur le Président, je remercie le Conseil général pour l'adoption de ce budget ; je vous remercie aussi de ne pas avoir effectué des amendements sur le coup finalement de décisions qui n'auraient pas été analysées. Je ne peux que redire à nouveau toujours le souci que nous avons de trouver des solutions et de trouver un équilibre financier, mais je crois, que vous comme nous, nous comprenons qu'en tant que collectivité publique on a des devoirs, des tâches à assumer, qu'on doit être économes dans nos moyens financiers, trouver des recettes nouvelles ; c'est véritablement l'objectif que l'on a. J'entendais les interventions en début de séance, mais nous qu'êtons toujours l'attractivité de notre ville et j'aimerais bien dire ça : c'est que je pense que nous toutes et nous tous, Sierroises et Sierrois, eh bien, on doit se rendre compte de la chance que nous avons de vivre dans ce coin de pays, sur ce territoire, dans notre commune et que, des fois, il me semble qu'on ne voit pas les belles choses que l'on a, qu'on propose, les activités... sûrement que nous devons mieux, en tant que Commune, communiquer sur les choses, mais je pense que c'est notre job à nous tous et d'autant plus en tant qu'élus, c'est de vendre, eh bien finalement, vendre la qualité de vie qu'on offre à nos habitantes, à nos habitants. C'est une chance que l'on a d'habiter dans ce petit coin de pays, on le voit d'autant plus avec les effets de cette pandémie. Je crois qu'à nouveau je conclurai simplement en vous remerciant du soutien, de la confiance que vous nous accordez et de vous réitérer le souci constant qu'on a d'être économes et d'être équilibrés dans nos dépenses, mais aussi de quêter une amélioration des services, des infrastructures de notre Municipalité. Merci à vous tous.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président.

4. DEMANDE DE MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ) ET DU REGLEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ) AU LIEU-DIT « LAMBERSON »

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous passons au point 4, demande concernant la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ) au lieu-dit « Lamberson. Les documents utiles, à savoir le message du Conseil municipal au Conseil général ainsi que les rapports de la commission d'édilité et urbanisme ainsi que de la commission du développement durable vous ont été transmis avec la convocation à cette séance.

a. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme

Jean-Michel GANON ZUBER

Point 4a, rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme. Pour la lecture, du rapport de la commission d'édilité, Mme CASIMIRO. Seules les conclusions seront lues.

Irène CASIMIRO

Cher Président du Conseil général, cher Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. La commission d'édilité et d'urbanisme vous informe qu'après avoir consulté les différents documents mis à disposition par la Municipalité et suite à la rencontre lors d'une séance avec M. Jérémy SAVIOZ et M. Anthony LAMON, conseillers municipaux, et Mme Laurence SALAMIN, architecte de Ville, la commission édilité et urbanisme arrive à la conclusion suivante :

A ce jour, l'édhéa occupe trois bâtiments en ville de Sierre ainsi que des locaux pour l'école de couture situés au centre-ville. Il y a actuellement un problème de sous-dimensionnement des infrastructures pour ces deux écoles. En parallèle la parcelle n° 3968, la « halle Usego », avec la présence des anciens dépôts de l'entreprise qui se situe en zone mixte est propriété de la Ville de Sierre. Elle accueille actuellement des ateliers de travail provisoires, pour l'édhéa et des lieux de dépôts. Le SIP projette un nouveau centre de formation pour l'édhéa ainsi que l'école de couture du Valais. Une étude de faisabilité a permis de vérifier que la parcelle n° 3968 permet d'accueillir ce programme. Les objectifs de la Municipalité pour cette zone et ce bâtiment protégé sont :

- Valoriser ce bâtiment du XX^{ème} siècle ainsi que la zone.
- Mettre à niveau les normes du bâtiment.

Pour rappel, la commune-site doit fournir gratuitement des terrains équipés pour les écoles du degré tertiaire selon la loi cantonale. Elle doit également supporter le dix pour cent de la masse salariale servie sur le site pour ce qui concerne les charges d'exploitation. Actuellement la situation précaire de la Commune est liée directement à l'école du degré tertiaire. La commission édilité et urbanisme est préoccupée au sujet de ces charges d'exploitation que la Commune de Sierre devra supporter. En effet, avec la perspective d'une nouvelle infrastructure, l'école aura la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil. Partant de ce fait, la commission d'édilité et d'urbanisme pense que les coûts augmenteront également proportionnellement. Le changement de zone envisagé concernant la parcelle a fait l'objet de deux réflexions sur le plan d'aménagement du territoire communal qui sont :

- La nécessité du changement d'affectation de la parcelle n° 3968 pour y accueillir l'édhéa et l'école de couture.
- L'utilité du maintien du cahier des charges n° 19 sur les autres parcelles attenantes, réflexion qui découle de l'usage public de la parcelle n° 3968.

La commission édilité et urbanisme relève la pertinence du changement d'affectation de zone pour pouvoir réaliser ce projet qui réunira deux écoles sur un seul site et permettra de mettre à niveau le bâtiment d'Usego, propriété de la Commune de Sierre. Il valorisera également le quartier de Lamberson. Enfin, sur le plan légal, le processus de modification partielle du PAZ et RCCZ a été respecté. Au vu de ce qui précède, la commission édilité et urbanisme préavise favorablement et à l'unanimité l'entrée en matière de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions et des zones au lieu-dit « Lamberson ».

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CASIMIRO.

b. Rapport de la commission du développement durable

Jean-Michel GANON ZUBER

4b, rapport de la CDD, pour la lecture le rapporteur de la CDD, Mme CALOZ. Seules les conclusions seront lues, je vous rappelle.

Martine EMERY CALOZ

Le Conseil général doit se prononcer sur la modification partielle du PAZ et du RCCZ afin d'accueillir l'édhéa ainsi que l'école de couture, sur la parcelle n° 3968 au lieu-dit « Lamberson ». Le mandat de la CDD a consisté à analyser du point de vue du développement durable les enjeux relatifs au changement d'affectation projeté et à l'abrogation du cahier des charges n° 19 du RCCZ. La commission du développement durable relève en premier lieu la transparence des documents soumis à son étude et en remercie la Municipalité. Les enjeux étant clairement définis et exposés, la nécessité d'une modification partielle du PAZ et du RCCZ pour y installer une haute école apparaît comme parfaitement justifiée. Elle répond en effet à un intérêt public prépondérant, à savoir la réalisation d'un établissement de formation tertiaire de portée cantonale, tout en respectant les autres conditions-cadres autorisant une modification partielle du PAZ et du RCCZ

et ceci en amont du processus de révision globale. De plus, le respect des bases légales en vigueur ainsi que des planifications directrices supérieures a été démontré. La commission note que le changement d'affectation proposé est adéquat et que le cahier des charges n° 19 est bien devenu obsolète puisqu'il fait référence à un projet abandonné de gare de marchandises. D'ailleurs, le Conseil communal a développé depuis une nouvelle vision directrice sous l'appellation de Condémines 20-30. Une pesée objective des intérêts a d'autre part été réalisée par la Commune et a identifié clairement les bénéfices induits par l'implantation de l'édhéa et de l'école de couture au lieu-dit « Lamberson », cela tant sur le plan économique, que sur le plan culturel, social et environnemental. En outre, le changement d'affectation prévu réduit la problématique du surdimensionnement de la zone à bâtir dédiée à l'habitat sans impacter de propriétaire privé. En même temps, Sierre dispose de suffisamment de parcelles mieux localisées affectées en zone mixte et destinées à l'artisanat et l'industrie. Sans prise de mesures rapides, la pérennité de l'édhéa et de l'école de couture sur la commune n'est pas garantie. La CDD est convaincue que leur maintien et une implantation conjointe sera bénéfique pour la Commune de Sierre dans la perspective d'un développement durable. Elle permettra à la fois une meilleure utilisation de l'espace ainsi que la valorisation énergétiquement exemplaire de bâtiments classés existants mais sous-exploités et dégradés. L'emplacement choisi pour l'école est d'autre part absolument légitime, car il est situé à proximité de la gare CFF et des autres écoles sierroises de degré tertiaire. L'école et ses étudiants en art, design et couture, contribueront activement à la redynamisation d'un quartier jusqu'alors délaissé ainsi qu'à la diffusion d'une bonne image de Sierre en tant que ville formatrice. Sur le plan financier enfin, l'investissement communal pour la réfection des bâtiments est acceptable au vu des multiples bénéfices retirés, l'augmentation des charges d'exploitation restant par ailleurs limitée dans la mesure où ces écoles sont déjà localisées sur la commune actuellement. Ces deux montants pourraient être de surcroît considérablement réduits selon l'issue des discussions sur le financement du degré tertiaire au Grand Conseil. Bien que la CDD soit favorable à la modification partielle du PAZ et du RCCZ elle regrette toutefois qu'aucune mention ne soit faite dans le cahier des charges du concours d'architecture en ce qui concerne les espaces verts. Au terme de sa réflexion, sur la base des documents qui lui ont été communiqués et des informations fournies par Mme Laurence SALAMIN et MM. Anthony LAMON et Jérémy SAVIOZ, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur la modification partielle du PAZ et du RCCZ et prévise favorablement l'objet du mandat. La commission souhaite néanmoins rendre attentive la Municipalité sur le soin particulier qui devra être porté aux espaces verts et au développement de la mobilité douce aux alentours de l'école. Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la CDD. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CALOZ. Le Conseil municipal désire s'exprimer ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Très rapidement remercier les deux commissions et leurs conclusions exhaustives et très claires sur cette révision partielle du plan de zones. Je commenterai simplement, par rapport à la commission du développement durable, pour vous dire qu'effectivement, comme vous et avec vous, nous sommes éminemment attentifs - et nous serons attentifs - aux espaces verts et aux questions relatives à la mobilité douce aux alentours de l'école. Ces critères seront importants et nous les défendrons dans le cadre du concours d'architecture qui est, vous le savez, lancé par le canton puisque c'est lui le maître d'ouvrage. Et puis dans le processus de mise à l'enquête et lors de la réalisation, nous serons évidemment attentifs au fait que la végétalisation et puis les stratégies de mobilité soient coordonnées et en cohérence avec les plans directeurs et les objectifs qu'on s'est fixés. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président.

c. Entrée en matière

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons maintenant passer au point 4c, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Oui, Monsieur le Président, une petite intervention, d'abord pour dire que le groupe PLR accepte l'entrée en matière et suivra les conclusions des deux commissions qui se sont penchées sur ce dossier. Mais si j'interviens c'est surtout pour faire une petite correction matérielle à la page 2 du message du Conseil communal, au point 1 du titre « situation actuelle ». Contrairement à ce qui est mentionné, l'ancien hôpital de Sierre, occupé actuellement par l'édhéa, n'appartient pas au Réseau Santé Valais – qui s'appelle d'ailleurs Hôpital du Valais depuis plusieurs années déjà maintenant – mais ce bâtiment appartient bien à l'association intercommunale de valorisation du patrimoine hospitalier ProjetSanté, association dont la Ville de Sierre est membre à part entière. D'où mon étonnement d'avoir cette erreur dans un message qui émane du Conseil communal et ceci n'est pas sans importance puisque les revenus occasionnés par les biens immobiliers appartenant à ProjetSanté sont réinjectés dans l'action sanitaire régionale, ceci au bénéfice de notre population, comme en témoigne par exemple la transformation récente de la clinique Sainte-Claire en résidence Plantzette. J'espère que le président de ProjetSanté, qui est respectivement aussi vice-président de la Ville, aura apprécié mon intervention (*rires*).

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Autre intervention ? M. REY.

Joël REY

Très rapidement puisque je pense qu'il n'y aura pas trop de discussions sur ce point... Messieurs les présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la demande de modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ) au lieu-dit « Lamberson ». Pour notre groupe, cette modification fait sens d'un point de vue géographique. En effet, l'édhéa occupe aujourd'hui 3 bâtiments en ville de Sierre : l'ancien hôpital de Sierre, le bâtiment Movimax et une partie des anciennes halles Usego. Cette situation n'est de loin pas idéale et ne permet pas de faire évoluer l'école vers l'efficacité exigée pour ce type de haute école. Il est donc tout à fait logique de regrouper ces différentes entités afin d'en renforcer son unité. L'intégration de l'école de couture, pour laquelle des besoins en espaces supplémentaires se sont manifestés ces derniers temps, trouvera aussi sa bonne place dans ce nouveau lieu et permettra des synergies avec l'école d'art. Nous resterons toutefois attentifs, comme l'a souligné très justement la commission du développement durable, à veiller à une arborisation suffisante autour de ce nouveau lieu qui s'inscrira parfaitement dans le projet de quartier Condémines 20-30. Sierre, quoi qu'on en dise, n'a pas mal à ses hautes écoles et le prouve en voulant accueillir ce nouveau bâtiment sur son territoire. Le groupe PDC accepte, à l'unanimité, l'entrée en matière ainsi que cette demande.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. REY. Autre intervention ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous relevons la qualité des rapports établis par la commission du développement durable et celle de l'édilité et de l'urbanisme. Des rapports complémentaires, un travail sérieux, fouillé pour mieux appréhender l'objet soumis tout en permettant d'apporter réponse à certaines de nos interrogations. Dès lors, comment ne pas entrer en matière ? La nécessité de modifier l'affectation de zone étant justifiée et qui plus est dans un but tout à fait légitime, regrouper deux écoles disséminées dans la ville et en sous-infrastructure font que le lieu désigné reste, au regard des informations en notre possession, comme le lieu idéal. Cette modification semble donc s'imposer pour permettre aux écoles concernées de s'implanter sur ce lieu. Peut-on toutefois savoir quand le canton prendra sa décision finale ? Il ne faudra cependant pas minimiser le coût financier et, comme le souligne la commission de l'édilité et de l'urbanisme, Sierre étant ville site, une hausse de cette participation liée avec l'augmentation des élèves n'est pas improbable. Si ce projet se concrétise, il y aura nécessité certaine de rester très attentifs au respect du cahier des charges notamment sur plan financier mais aussi, en mettant l'accent comme l'a bien souligné la commission du développement durable, sur les espaces verts pouvant entourer le site puisque ceci n'y figure pas. Un élément positif aussi, le fait de diminuer quelque peu la surface constructible permettant d'éviter que celle-ci soit phagocytée par des immeubles partiellement

pleins.... Autrement dit, un projet qui permet de réduire la problématique d'un surdimensionnement de la zone à bâtir dédiée à l'habitat tout en redynamisant ce quartier, somme toute très appréciable. Avant de conclure, l'édhéa étant très souvent et très largement mise en avant, nous profitons de cette prise de parole pour ne pas oublier l'école de couture qui occupera également ce site et qui devra être mise un peu plus en lumière de par son travail remarquable, son extension en peu d'années et dont la renommée ne se limite pas ou plus du tout à notre seule localité. Elle est à nos yeux une ambassadrice de Sierre à ne pas négliger. Pour conclure, nous acceptons bien évidemment la modification partielle suggérée, tout à fait pertinente. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Autre intervention ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Le groupe des Verts a pris connaissance du rapport de la commission de l'urbanisme et de l'édilité, ainsi que de celui de la commission du développement durable. Il remercie ces deux commissions pour leur travail et leurs conclusions et il partage bien évidemment leur avis : le changement de plan d'affectation de zone est en tous points favorable au développement de la ville de Sierre. Cette nouvelle affectation permet à deux écoles de demeurer sur le territoire de notre commune et d'offrir un lieu adapté aux développements de leurs activités respectives. En effet, soit l'école de couture, soit l'édhéa sont à l'étroit dans leurs bâtiments respectifs actuels. Nous prenons note que la Municipalité va suivre de près la mise en place d'espaces verts et une mobilité douce aux alentours de ces écoles, ce qui nous tient particulièrement à cœur. Le groupe des Verts accepte bien entendu l'entrée en matière.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. M. MELLY.

Blaise MELLY

Tout a été dit et même plus d'une fois, tant dans les rapports des commissions que par les autres chefs de groupes. Je ne vois pas d'élément litigieux ; nous remercions donc toutes les personnes impliquées pour leur travail et acceptons cette modification. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. MELLY. D'autres interventions ?

d. Discussion générale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si ce n'est pas le cas, on va passer au point 4d, discussion générale. Quelqu'un veut-il encore s'exprimer ?

e. Votation finale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 4e, votation finale. Nous passons donc immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones(RCCZ) au lieu-dit « Lamberson » lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Alors pour la forme, ceux qui sont contre ? Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **La modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones(RCCZ) au lieu-dit « Lamberson » est accepté par 56 voix.** Je vous remercie. La Municipalité désire ajouter autre chose ?

M. BERTHOD fait signe que non.

5. POSTULAT « QUELLES PRATIQUES DE LA MUNICIPALITE EN MATIERE DE DROITS DE SUPERFICIE DISTINCTS ET PERMANENTS (DSDP ? »

a. Développement du postulat

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous passons donc au point 5, postulat « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents (DSDP) ? », 5a, développement du postulat. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. L'octroi de droits de superficie distincts et permanents, autrement dit DSDP, et, par conséquent, la mise en valeur de terrains communaux au service de la communauté, que ce soit pour des objectifs sociaux, culturels ou de promotion économique est une très bonne chose. La mise à disposition récente, sous cette forme juridique, de terrains communaux au bénéfice d'OIKEN, dans la zone de Daval, illustre l'intérêt de pouvoir disposer d'un tel instrument, tout en conservant la propriété du bien-fonds. Le dossier du manège de Granges, et, en particulier le transfert du DSDP à une société anonyme avait suscité un certain nombre de questions. Nous sommes convaincus que ce cas n'est qu'une malheureuse exception. Il nous paraît toutefois digne d'intérêt, pour le Conseil général, de pouvoir disposer d'informations sur la manière dont la Ville de Sierre attribue ces droits de superficie. L'objectif de notre postulat est d'avoir un état des lieux des DSDP en force, avec des informations sur les critères d'octroi, sur les conditions de ces droits notamment en termes de durée et de prix facturé. Je vous remercie, chères et chers collègues, du soutien que vous apporterez à notre postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Point 5b, nous passons à la votation... Ah non. Y a-t-il d'autres interventions ? M. REY.

Joël REY

Messieurs les présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien a discuté de ce postulat intitulé « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents (DSPD – ci-après rectifié en DSDP) ». Tout le monde a encore à l'esprit le mini séisme qui a touché le manège de Granges, après la vente de celui-ci à un riche investisseur étranger dont on taira le nom. Les Grangeards ayant un cheval dans ce manège se sont fait signifier, avec un délai très court, que leur animal n'était plus le bienvenu dans ce lieu. Heureusement, la grande majorité d'entre eux ont pu trouver des solutions de relogement. Cet incident fâcheux a mis en exergue l'impossibilité de la Commune à intervenir sur ce dossier, même si les terrains lui appartiennent. Il est donc pertinent de s'interroger à l'avenir pour éviter que le but initial d'un DSDP ne soit détourné. Par contre, le groupe PDC se questionne sur l'outil utilisé pour le faire, à savoir le postulat. Il aurait été préférable de poser une question écrite qui aurait amené à une réponse plus immédiate de la Municipalité, le postulat n'apportant pas une plus-value à la question et ne fera que retarder les réponses fournies par la Commune. Notre groupe était partagé, mais une majorité relative a quand même décidé d'accepter ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. REY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Taper « DSPD Sierre » (ci-après rectifié en DSDP) sur internet et vous serez renvoyé sur le site de la Ville où sont proposés plusieurs zones industrielles entièrement équipées notamment aux Iles Falcon, zone du Chablé à Granges mais aussi à l'Ecoparc de Daval avec mention spéciale DSDP sans savoir si cette mention concerne uniquement Daval ou les autres zones. Pour avoir d'autres informations, contact doit être pris avec la promotion économique. Ceci n'est pas pour nous forcément suffisant pour répondre aux questions du jour. Le postulat déposé quant à la pratique de la Municipalité en matière de droit de superficie distinct et permanent sera soutenu par notre groupe. Les interrogations, questions posées à la Municipalité dans ce postulat restent parfaitement légitimes et, suite à la médiatisation de l'affaire du manège de Granges, même si la Commune aurait « tout juste », il reste approprié de pouvoir connaître la ou les pratiques de la

Ville en la matière, du moins en avoir connaissance et peut-être ainsi nous rassurer. Bien que la Commune nous ait déjà oralement apporté quelques précisions précédemment, un rapport écrit nous semble donc appréciable. Quant aux questions posées, claires et précises, les réponses apportées permettront d'avoir un état général de la situation, voire même, si ceci n'aurait pas encore été fait, établir une liste des DSDP problématiques et pour lesquelles des solutions devraient être trouvées pour l'avenir afin d'éviter un stress similaire à celui engendré par le manège de Granges. Nous relevons que le DSDP, bien souvent pratiqué par les Communes, reste un sujet d'actualité probablement pour l'utilisation du terrain d'Usego, sauf erreur, mais également dans la zone Daval avec l'arrivée d'OIKEN, par exemple étant rappelé que la durée d'un tel droit de superficie varie tout de même entre 30 et 100 ans et que légalement, il est cessible c'est-à-dire aliénable, aux conditions fixées par le contrat de superficie. Le superficiaire peut en outre inscrire des gages hypothécaires ou des servitudes sur ce droit de superficie et ceci n'est pas anodin. Sans vouloir dès lors trop accaparer cette discussion, je vous confirme que le postulat tel que formulé est accepté.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du postulat du PLR nommé « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents ? ». Il est vrai que suite au dossier « Manège de Granges », nous nous posons un certain nombre de questions auxquelles ce postulat propose de répondre. Nous nous réjouissons donc de cette proposition et soutiendrons donc ce postulat.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Autre intervention ? La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Simplement pour vous dire qu'on y répondra bien volontiers.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Jean-Michel GANON ZUBER

Passons au point 5b, la votation. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptent le postulat « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droit de superficie distinct et permanent (DSDP) ? » lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Pour la forme, ceux qui refusent ce postulat lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **Le postulat est donc accepté à l'unanimité par 56 voix.** Je vous remercie.

6. REPONSE A LA QUESTION ECRITE : « COMMENT SONT GERES LES INCIVILITES, LA VIOLENCE, LES TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS LES ECOLES SIERROISES? »

Jean-Michel GANON ZUBER

Passons au point 6, réponse à la question écrite « Comment sont générés les inactivités, la violence, les troubles du comportement dans les écoles sierroises? ». Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Monsieur le Président. En accord avec le bureau, ces deux questions écrites... les réponses vous ont été transmises par e-mail. Si j'ai bien compris la logique... que je comprends parfaitement du bureau c'est qu'il m'accorde le fait de ne pas devoir faire le petit rapporteur et de vous relire les réponses écrites que vous avez reçues. Ça sera même protocolé, donc les réponses de la Municipalité seront protocolées dans le procès-verbal de cette séance (voir

annexes). C'est une manière de faire qui nous convient, j'espère qu'elle vous convient... Si vous voulez, je peux relire les réponses ou amener des compléments s'il en faut, libre à vous.

Sabine REY

Je voulais juste prendre la parole pour remercier la Municipalité d'avoir rendu réponse écrite à ces deux questions. Je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

Jean-Michel GANON ZUBER

Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Oui, Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Voilà, je ne veux pas forcément abuser, mais je saute un petit peu sur l'occasion de la question écrite de Sabine REY pour exprimer quelque chose. Nous remercions donc Sabine REY pour la pertinence des questions posées. Les réponses apportées, très détaillées, sont appréciables et nous relevons le travail effectué, à titre préventif notamment, par de nombreux acteurs et services communaux. Un regret cependant, qu'il ne soit pas fait mention, peut-être pour des raisons de confidentialité pouvons-nous le supposer, de cas concrets de mobbing, harcèlement car ils existent dans nos écoles. En parlant de mention, il ne s'agit pas de décrire un cas précis mais bien les mesures prises concrètement. Comment sont-ils réellement traités ou plus spécialement comment sont réellement défendus les enfants qui en sont victimes ? J'ai malheureusement eu vent d'un cas où l'enfant a dû, sur ordre médical, arrêter l'école puis après un certain nombre d'années finalement quitter son centre scolaire... C'est regrettable mais c'est simple de le mettre sur papier mais est-ce que nous pourrions tirer des enseignements de cette situation ou de ces situations et qu'est-ce qu'il va en être dans les cas concrets pour ces jeunes avant que certains soient totalement détruits. J'ai également tout récemment entendu parler de propos plus dénigrants de jeunes adolescents à l'égard des femmes... qui ont pourtant bien suivi le parcours de la prévention, de la sensibilisation en classe mais semble avoir été imperméables aux recommandations données. Là aussi puisque ces jeunes vivent sur Sierre et devraient en toute vraisemblance avoir des petites amies, comment le corps enseignant, voire la direction des écoles, appréhende ce type de situation ? Investiguent-ils à la source de ce comportement et des mesures qui pourraient ou devraient être prises dans les familles concernées seraient-elles envisagées ? Sans vouloir être trop critique, ni peindre le diable sur la muraille, ce sont des problématiques, très certainement en minorité mais qui doivent ou devront néanmoins être traitées à bras-le-corps pour que notre jeunesse puisse continuer à vivre dans le respect et la tolérance.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre veut-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc au point 7... Ah, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Je rebondis très succinctement et très rapidement aux propos de Mme METRAL pour lui dire d'une part que bien volontiers que ma collègue Laetitia MASSY et la direction des écoles peuvent s'entretenir de façon, je ne dirais pas confidentielle, mais particulière avec vous ou avec celles et ceux qui seraient intéressés par cette problématique. Mais surtout mon propos, c'est pour dire que tous les services, tous les groupes réseaux qui travaillent avec la jeunesse, que ce soit le corps enseignant, que ce soient les institutions parapubliques ont le même souci que vous. En fait, il n'est pas acceptable que certains comportements de violence verbale ou de violence physique se propagent par l'école, en dehors de l'école, à côté de l'école, mais vous le savez comme moi, il y a des cas éminemment compliqués, socialement, psychologiquement, humainement compliqués mais ce que je voulais simplement dire c'est que c'est le souci de tous les professionnels qui s'occupent de la jeunesse que de les accompagner et il n'y a personne qui est laissé sur le côté... Ma foi, il y a aussi des fois – vous l'avez dit – des éléments qui sont soumis à l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant qui ne sont pas publics et pas publiables, mais c'est un souci assurément partagé par tous les professionnels qui s'occupent de l'enfance. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autre encore veut-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

7. REPONSE AUX QUESTIONS ECRITES RELATIVES AU CONDENSEUR DE LA PATINOIRE DE GRABEN

Jean-Michel GANON ZUBER

On va passer au point 7, réponse aux questions écrites relatives au condenseur de la patinoire de Graben.

M. BERTHOD fait signe qu'il ne souhaite pas prendre la parole.

Jean-Michel GANON ZUBER

Donc c'est réglé.

Pierre BERTHOD

Sauf s'il y a des questions.

Jean-Michel GANON ZUBER

Sauf s'il y a des questions, effectivement. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer sur ce problème du condenseur de la patinoire ?

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Jean-Michel GANON ZUBER

Alors si ce n'est pas le cas, on passe au point 8, nomination d'un nouveau membre à la commission du développement durable suite à la démission de Mme Murielle GLASSIER. J'attends vos propositions. Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Alors je vous invite à élire Vincent WIEDMER qui a rejoint le groupe des Verts récemment. Il a déjà participé dans ce même mouvement à Martigny. Il vient d'arriver chez nous et il s'est spontanément proposé de prendre cette place vacante. Donc je vous invite à l'élire selon votre bon plaisir.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas, je constate qu'il n'y a pas d'autre candidat et comme le prévoit l'article 30 du RCG, **M. Vincent WIEDMER est donc élu tacitement comme membre de la CDD.** Félicitations M. WIEDMER. (*Applaudissements*).

9. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer au point 9, informations de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Je vais essayer d'être bref, j'en ai deux.

Canaux de communication

La première, en fait, concerne justement les différents canaux de communication qui ont été mis en place par la Ville, parce que ce point qui est à l'ordre du jour de tous les pléniums, eh bien il arrive parfois que nous ayons de la difficulté à générer quelque chose d'intéressant à vous transmettre ; parfois c'est très pertinent et puis d'autres fois c'est plus difficile pour nous. Il faut dire qu'à l'époque, dans les années 80, voire 90, quand ce point était mis à l'ordre du jour, la Municipalité ne disposait pas de l'ensemble des canaux de communication qui existent maintenant. Je me permets donc très succinctement de vous rappeler les efforts constants du Conseil municipal et de l'administration, nos efforts pour améliorer la communication, auprès de la population en général et auprès de vous, les membres du Conseil général, en particulier. Certains canaux vous sont d'ailleurs spécifiquement dédiés, d'autres sont destinés au grand public, mais sont aussi des sources d'informations importantes. Et à noter que le bureau du Conseil général ou les commissions échangent régulièrement avec les services de la Ville, avec l'exécutif. Je ne puis que vous inviter et nous inviter à accroître, à améliorer et à toujours

rechercher une meilleure communication entre nous. De manière générale, on s'efforce de communiquer sur les axes suivants : sur le compte rendu de nos choix, comme un projet municipal ou un choix de gestion par exemple, sur les informations sur les réalisations des grands projets, des informations sur la marche des services municipaux, ou encore des informations pratiques sur les services à la population. Les différents canaux qui sont utilisés, vous les connaissez, mais c'est :

- Le site internet avec notamment une page qui vous est dédiée avec tous les documents nécessaires qui sont mis à votre disposition, mais également des pages avec tous les documents sur la vision stratégique de la Ville, toutes les publications, etc.
- Vous le savez, vous êtes aussi nombreux à participer aux séances d'informations qui ont lieu plusieurs fois par année avec des thèmes qui sont annoncés à l'avance. Je ne puis que redire que si des fois on génère des thématiques c'est aussi des fois des propositions et n'hésitez pas au contraire... donnez-nous vos idées s'il y a des thématiques que vous désirez creuser. Ces séances d'informations qui sont moins formelles que les plénums permettent des échanges sûrement plus simples et ce n'est pas notre but non plus de faire des séances, je dirais *ex cathedra*, si on est dans l'échange, c'est toujours mieux.
- Vous avez constaté depuis quelques mois aussi la création d'une newsletter spécifique ; n'hésitez pas non plus à vous inscrire également à la newsletter destinée à la population : vous pouvez le faire sur la page d'accueil du site, dans les actualités.
- Vous êtes aussi informés via les communiqués de presse de la Municipalité et différentes brochures informatives (politique culturelle, plan d'aménagement du centre-ville, budget, etc.).

Et puis, vous l'avez vu récemment aussi, la Ville de Sierre a développé de nouveaux canaux, sa présence sur le réseau social Facebook. Bien sûr il y a l'Info Sierre, ce journal municipal qui paraît deux fois par année. Nous organisons aussi des conférences publiques, la dernière en date était fin novembre sur l'électromobilité et puis bien évidemment, en fonction des projets ou des chantiers il y a différents types d'affichages, flyers, qui sont mis à la lecture de la population.

Et puis, dans une volonté d'être toujours au plus près de vos besoins – donc du Conseil général - nous proposerons, comme cette année, on proposera aux membres du bureau et aux chefs de groupe une nouvelle rencontre entre le Conseil communal, et les chefs de groupes et les membres du bureau, courant du premier trimestre 2022 pour tenter d'ajuster, d'affiner et de réfléchir ensemble à la meilleure façon, ou aux meilleures façons plutôt, d'améliorer le degré de connaissance et d'implication du Conseil général dans les différents dossiers communaux. Voilà c'était la première.

Réforme de la loi sur le financement des écoles du degré tertiaire

Et ma deuxième information, qui est aussi la dernière avant les divers, on en a déjà parlé et ça concerne la réforme de la loi sur le financement des écoles du degré tertiaire. Donc vous l'avez suivi tout comme moi cette semaine est éminemment importante pour notre Ville : le Grand Conseil traite cette modification de la loi, l'entrée en matière a été acceptée par les groupes du Grand Conseil. Demain interviendra le vote ; j'espère que ce vote se fera en une seule lecture. J'aimerais dire que c'est un combat politique d'importance, et long, pour notre Ville, qu'il a été mené conjointement par la Municipalité et – on l'a déjà entendu ce soir – mais aussi l'ensemble des députés de notre commune et de notre district, avec l'appui bien évidemment de députés et aussi de collectivités publiques, de communes de l'entier du canton et ça s'est fait indépendamment des partis et indépendamment des couleurs politiques. Comme un certain nombre de députés et suppléants sont présent dans cette salle, j'aimerais au nom du Conseil municipal les remercier pour cet engagement, et malgré l'adversité et les prises de positions parfois alambiquées du Conseil d'Etat, la députation a fait preuve de solidarité, elle a fait un immense travail de conviction, d'explication. Je vous l'ai dit, le résultat du vote aura lieu demain, mais ça me fait quand même dire que quand on tire ensemble à la même corde, eh bien Sierre, la région sierroise, on est assurément plus forts. Donc le vote aura lieu demain, d'ici-là, touchons du bois. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président.

10. DIVERS

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons passer au dernier point de cette soirée, le point 10, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole au plénum. Qui désire s'exprimer ? M. DISCHINGER.

Charles-Yves DISCHINGER

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Je vous annonce le dépôt d'un postulat pour le maintien des écoles de proximité à Sierre. Les co-auteurs de ce postulat sont Mmes Isabelle CLAUSEN METRAL, Daria MOULIN ainsi que M. Blaise MELLY. Ce postulat fait écho à la pétition lancée par un collectif de parents pour conserver les écoles de quartier, en particulier celle de Plantzette qui est menacée par le nouveau plan directeur. Personnellement je m'engage aussi en tant que père de 3 enfants, qui ont fréquenté des écoles de quartiers. Notre postulat demande donc de conserver l'école de Plantzette comme école de quartier, couvrant tous les niveaux primaires jusqu'en 2026. D'ici là, nous demandons au Conseil municipal de considérer la possibilité de réviser le plan directeur des écoles pour conserver à long terme des écoles dans le quartier de Plantzette, Muraz et Noës. Ce postulat ne remet en rien en cause le calendrier des travaux à Borzuat qui sont nécessaires et urgents. Je vous remercie pour votre attention. *(Il remet le postulat à Mme REY qui lui précise qu'il faut la version originale avec les signatures)*.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. DISCHINGER. Je passe la parole à Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci. Je me permets de rester en place. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chers collègues. Dernièrement j'ai été interpellée par des Sierrois habitant dans les quartiers proches de Novelis qui m'ont fait part... excusez-moi je ne vois pas très bien, c'est un peu sombre ici... ils m'ont fait part du fait d'être fortement dérangés par les émissions des fumées des cheminées de Novelis. Cela surtout durant la nuit, entre 02h00 et 04h00, ce qui perturbe considérablement leur sommeil et engendre des gênes au niveau des voies respiratoires. En décembre 2019, le porte-parole de Novelis, M. Bertrand CARRUPT, annonçait, dans un article paru dans le Nouvelliste, l'investissement de 7,1 millions pour améliorer le traitement de ces émissions de fumées par la construction d'une nouvelle centrale de traitement qui aurait été opérationnelle en 2021. Les installations datant de 2008 n'étant plus aux normes, elles rejettent les résidus liés à la combustion du gaz naturel utilisé pour la fonte de l'aluminium. Cela concerne principalement les rejets d'acide chlorhydrique, pour des valeurs de 90 milligrammes par mètre cube, la limite légale étant fixée à 30 milligrammes par mètre cube. Je m'adresse au service de l'urbanisme et de l'environnement pour poser la question sur l'avancement de ce projet et sur la qualité de l'air que respirent les habitants sierrois concernés par cette problématique. Merci pour votre réponse et votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme BREMBILLA.

Lysiane TISSIERES PREMAM

Bonsoir à toutes et tous. J'ai une question au sujet des parkings souterrains de grande capacité et plus spécialement du parking de l'Europe. Une connaissance m'a interpellée, s'étant retrouvée deux vendredis de suite, sur le coup des 20h00, devant un parking affichant complet, alors que deux étages étaient quasiment vides. Renseignements pris, il s'avère que le comptage des places disponibles est basé sur le nombre de tickets émis et quittancés, contrôlés en cas de journées de forte affluence ou de grandes manifestations, par un agent de police qui sillonne le parking et qui compte, étage après étage, les places effectivement disponibles. Une méthode quelque peu archaïque qui a montré à maintes reprises ses limites. Une étude pour équiper les parkings sierrois d'un système de détection automatique des places disponibles avait été entreprise en 2010, mais non concrétisée en raison de son coût estimé trop important pour la Municipalité de l'époque. Aujourd'hui, la technologie dans ce domaine a fortement évolué et les solutions se sont diversifiées. De nombreuses villes valaisannes ou centres commerciaux en mains privées s'en

sont dotés, preuve que le système est attractif et porte ses fruits. Ma question est la suivante : la Municipalité pourrait-elle remettre l'ouvrage sur le métier et réétudier la possibilité d'équiper les parkings souterrains de grande capacité comme l'Europe, le Forum ou encore Beaulieu d'un système de détection automatique des places disponibles à l'instar de ce qui a été mis en place dans le nouveau complexe de la Gare sud. Certes, implémenter un tel système représente un investissement mais cela permettrait aux Sierroises et aux Sierrois de pouvoir disposer pleinement des parkings du centre-ville, d'augmenter l'attractivité de ses parkings tout comme celle des commerces et restaurants, situés au centre de notre ville, d'optimiser les recettes générées par ces parkings et permettait aussi à la police de se concentrer sur de vraies missions de sécurité publique. Merci pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme TISSIERES. Je passe la parole à M. BERTHOD, il y a 3 questions.

Pierre BERTHOD

Oui, deux questions, si vous voulez... le postulat, eh bien, je me suis un peu exprimé, M. DISCHINGER, en début de séance. Je pense que là aussi on trouvera des façons de bien se comprendre et de trouver un argumentaire... Je pense qu'il n'y a personne qui est obtus sur ces sujets, mais il y a des fausses vérités et je pense qu'il faut prendre le temps, et on prendra le temps, même avant le mois de février pour échanger avec vous et vos cosignataires. Mme BREMBILLA, il ne faut pas attendre le plénum du Conseil général si des gens, ou si vous considérez que les normes environnementales sont dépassées par n'importe quelle entreprise, usine ou habitant de cette ville. Je pense que la Suisse c'est un des pays qui a fixé les normes environnementales d'émission de particules les plus élevées au monde et si c'est le cas – vous avez cité des chiffres que je ne peux ni affirmer, ni contredire – mais il faut dénoncer toute suspicion de dépassement de norme et de pollution au service de l'environnement cantonal, donc l'autorité cantonale. Par contre, votre question, l'entreprise Novelis a eu une injonction, effectivement, de l'état pour créer ce filtre à particules. Ce montant de 7 millions que vous avez cité, je pense que le chiffre vous l'avez vérifié donc il est sûrement juste, eh bien, il est existant. C'est ce grand... ces fumées que vous voyez qui dégagent en fait plus de la vapeur d'eau qu'autre chose, c'est ces grands investissements qui ont été faits à côté de la fonderie, proche du Techno-Pôle pour dire simplement. Donc en fait l'entreprise s'est mise en conformité. Je crois que notre service cantonal de l'environnement, appuyé avec nos petites capacités par le service communal de l'environnement... eh bien le service cantonal de l'environnement est très strict avec les entreprises, il y a eu quelques cas fortement médiatisés et qui résultent de l'histoire industrielle de notre canton qui ne sont pas résolus, mais que toute activité actuellement est vraiment surveillée. Donc je m'étonne que cette question vienne à un plénum de la Commune, parce qu'à nouveau s'il y a des gens qui viennent auprès de vous et qui s'interrogent sur des dépassements de normes, il faut tout de suite écrire aux autorités. La Commune peut relayer au canton si ça arrange ces personnes. Et puis, pour ne pas monopoliser la parole mon collègue Pierre KENZELMAN a la gentillesse de vous donner quelques mots d'explications concernant la question de Mme PREMAND TISSIERES.

Pierre KENZELMANN

Voilà bonsoir à tous. Les éléments que je peux vous apporter concernant les parkings, premier élément : la gestion des parkings est assurée par la PRVC, pas par les services techniques, qu'on soit juste clair. Pour les éléments de comptage, en fait, sur ces parkings moins récents que celui du parking de la gare, on a des boucles de comptage d'entrées/sorties juste à l'entrée des éléments qui nous permettent de déterminer le nombre de tickets qui peuvent être délivrés pour accéder aux parkings. Comment dire... dans ces parkings il y a des abonnements qui sont vendus à des personnes de manière mensuelle et de manière annuelle et c'est en fait ces utilisations-là qui laissent penser que le parking est parfois vide lorsqu'il est plein, parce que toutes les places ne sont pas effectivement prises, vu que ces places elles sont déjà vendues à travers ces abonnements mensuels et annuels. Voilà l'explication simple. Donc même un investissement avec un comptage individuel de la place, qui effectivement ferait un peu plus de publicité, ne risque pas d'augmenter la fréquentation de ces parkings et de résoudre le problème que vous venez de mentionner, qu'on soit juste clair là-dessus. Néanmoins, c'est vrai que c'est intéressant d'avoir ce type de luminosité et de comptage individuel, surtout dans des parkings où on a des étages différents pour trouver la place... ce qui est peut-être un peu plus difficile sur les parkings de l'Europe et les parkings de Beaulieu. On l'a fait durant la construction du parking de la gare parce

que c'était justement la bonne occasion de définir, avec un accès qui était verticale, de définir s'il fallait sortir -1 ou s'il fallait sortir -2 en fonction des places qui restaient et ce qui permettait aussi, de par la desserte horizontale qui était proposée, de définir si vous partez tout de suite ou bien vous avez la possibilité de trouver une place de l'autre côté, tout en trouvant facilement ces places libres. Voilà les éléments que je peux vous apporter sur ces parkings.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. KENZELMANN. Je passe la parole à Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Alors bonsoir Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers communaux et collègues. Je vais poser 3 questions. Une première, c'est une question qui est posée aux membres du Conseil municipal et c'est une question qui est posée conjointement dans d'autres villes du canton, dont Sion notamment, et qui sera déposée également au Grand Conseil cette semaine. Je vais vous lire la question :

« Le Conseil général de la Commune de Sierre est convoqué ce jour. Dans le cadre du dernier point de l'ordre du jour de cette assemblée, nous souhaitons que le Conseil municipal réponde aux questions suivantes. Nous aimerions disposer d'informations plus précises sur la répartition du montant que représente la masse salariale de la Commune, soit la part dévolue à la rémunération du personnel masculin et celle dévolue au personnel féminin. Pour ce faire, vous nous proposons de baser vos réponses sur :

- *L'exercice comptable 2020.*
- *La masse salariale comprenant les personnes bénéficiant d'un CDI avec salaire mensualisé, à l'exception des apprentis et apprenties.*

Merci de répondre aux questions suivantes :

- *A combien se montait la masse salariale, selon le point n° 2 ci-dessus, de l'exercice 2020 ?*
- *Quelle était la part de ce montant en CHF versée aux collaboratrices et, par conséquent, celle versée aux collaborateurs en 2020 ?*
- *A combien se montait le nombre d'EPT occupés par du personnel féminin en 2020 ?*
- *A combien se montait le nombre d'EPT occupé par du personnel masculin cette même année ?*
- *En conséquence à combien se montait le salaire moyen du personnel féminin engagé par la Municipalité en 2020 ? Et du personnel masculin pour la même année ? ».*

Cette question est donc signée par tous les membres du groupe Verts, Daria MOULIN, Andrea AMATO, Colin KALBFUSS, Fanny BURCHER, Sonia ROULIER, Stéphanie ZUFFEREY, Pierre-Armand DUSSEX, Maryse BETRISEY, Lauriane DANI et Romain CONSTANTIN...

Et j'ai encore des questions. Alors j'ai une question... dans l'ordonnance cantonale fixant le statut de la commission scolaire il est stipulé qu'un parent d'élève doit siéger dans la commission. A Sierre, à ma connaissance, aucun parent n'y est représenté depuis plusieurs années. Serait-il envisageable de réintroduire un parent dans la commission scolaire ? Deuxième question... troisième : le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, les administrations, bureaux, banques, commerces, cabinets médicaux et paramédicaux étaient fermés, mais pas les grands magasins tels que Coop, Migros et Manor. Bon voilà c'est une parenthèse. Ce jour, aucun bus ne circulait alors qu'une certaine nécessité s'est faite ressentir par une partie de la population. Serait-il envisageable à l'avenir de prévoir un service de bus sierois lors de telles situations ? Un jour sans bus dans une ville - et notamment c'est le cas déjà tous les dimanches - n'est pas très attrayant et pratique au sein d'une ville. Voilà mes questions, merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme MOULIN. Je passe la parole au Conseil municipal.

Pierre BERTHOD

Merci. Alors je réponds peut-être à la dernière question, volontiers pour que nous analysions les jours où les bus fonctionnent mais à vous dire que donc les magasins ont été ouverts le 8 décembre sur décision, non pas de la Ville de Sierre, mais du Canton. Mon collègue Pierre KENZELMANN complètera ce que je viens de dire et ma collègue Laetitia MASSY vous répondra concernant la composition de la commission scolaire. Et puis comme vous avez eu la galanterie de m'adresser votre question concernant l'égalité salariale, j'ai pu demander, et je remercie d'ailleurs le service des ressources humaines pour la rapidité des réponses à vos questions, enfin aux questions du groupe des Verts qui se basent donc sur l'exercice comptable 2020 pour le personnel mensualisé au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée. La

masse salariale pour l'exercice 2020 de la Ville de Sierre s'élève à CHF 10'790'000.–. Je ne vais pas au franc près si ça ne vous dérange pas, on pourra vous donner les éléments, comme ça vous pourrez transmettre de manière très précise les chiffres. Donc vous nous posez la question : quelle était la part de ce montant versée aux collaboratrices et, la part aux collaborateurs : CHF 2'987'000.– sont versés à des femmes et CHF 7'802'000.– à des hommes. Le nombre d'EPT occupés par du personnel féminin et masculin : il y a 34,3 EPT, soit 51 collaboratrices et 85,2 EPT, soit 85 collaborateurs. Votre question sur le salaire moyen entre les hommes et les femmes : pour les femmes le salaire moyen est de CHF 87'109.– et pour les hommes de 91'580.–. J'aimerais quand même préciser que la notion de salaire moyen elle ne prend pas en compte ni la fonction professionnelle, ni l'ancienneté dans l'entreprise. Et ce qui me paraît... j'attire votre attention sur le fait qu'une comparaison brute de ces deux chiffres ne permet en aucun cas de tirer des conclusions en matière d'égalité de traitement entre les genres. La question de l'égalité salariale est d'ailleurs très importante pour nous et d'ailleurs depuis 2017, la Ville de Sierre a signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public ; en 2017 et en 2021 on fait malheureusement toujours partie des rares Communes suisses à l'avoir signée. Sur 2'172 Communes en Suisse, il n'y en a que 121 qui, comme Sierre, ont été signataires de cette charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Et dès lors pour pouvoir communiquer des chiffres précis plus que des chiffres moyens, un audit sur cette question est agendé en 2022 ; c'est un audit qui sera réalisé par un réviseur indépendant qui est agréé, conformément aux dispositions légales. Les conclusions de cet audit permettront de répondre de manière univoque et chiffrée à la question sous-jacente, c'est-à-dire celle de l'égalité salariale entre les genres. Et bien qu'actuellement presque exclusivement masculin, le Conseil communal de Sierre et son administration sont de très longue date très sensibles à cette question et pour nous, la notion de « travail égal salaire égal », c'est simplement une évidence et nous nous devons d'être exemplaires en la matière. Voilà, alors je passe la parole... par galanterie à Laetitia.

Laetitia MASSY

Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. L'ordonnance actuelle sur les commissions scolaires fait suite à la réorganisation des tâches entre les Cantons et les Communes dans le domaine de la scolarité obligatoire. Simplement ce qui ressort de la pédagogie est du ressort des Cantons et les tâches de proximité reviennent à la Commune. Les commissions scolaires ont ainsi perdu une grande partie de leurs prérogatives depuis, diminuant d'autant l'intérêt pour les membres externes à l'école ou aux Conseils municipaux. A Sierre, la commission scolaire a perduré durant 4 ans sous l'ancienne forme, bien qu'allégée de quelques représentants ; il était difficile de maintenir de l'intérêt au vu des compétences limitées octroyées aux membres. Une commission plus large a ensuite vu le jour, réunissant des partenaires divers liés à l'école, mais cette commission non plus n'a jamais véritablement trouvé sa place. L'article de l'ordonnance cantonale auquel vous faites référence stipule dans son alinéa 1 qu'une commission scolaire peut être constituée et l'alinéa 3 précise, effectivement, que dans ce cas un parent doit y siéger. Cependant, l'article 2 de cette même ordonnance dit que tout ou partie de ces tâches peuvent être confiées à la direction d'école qui, dans ce cas, relève de l'autorité locale. L'organisation actuelle de la commission scolaire sierroise a d'ailleurs été validée par le Canton pour cette législature. Par contre, afin de maintenir le dialogue avec les parents, et pas avec un seul parent désigné parmi tous les autres, je vois plutôt une autre solution intéressante se profiler. Nous avons récemment été approchés par le président des associations de parents du Valais qui souhaite réunir des parents intéressés à créer une association à Sierre. Des informations suivront de leur part, mais il est fort probable qu'une séance soit organisée d'ici la fin de l'année scolaire et, à mon sens, c'est vraiment dans ce cadre-là qu'un véritable échange pourrait être créé avec les parents ou avec leurs représentants, afin que nous puissions, effectivement, créer ce lien avec les parents des différents élèves. Voilà, je vous remercie, j'espère avoir répondu à votre question.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme MASSY.

Pierre KENZELMANN

Oui, bonsoir. Merci pour votre question concernant les bus sierrois lors de jours fériés. Malgré le fait que les commerces soient fermés, on s'aperçoit que l'activité par la fermeture des écoles, des bureaux et autre reste somme toute très confidentielle et c'est pour ça que les bus ne roulent pas lors de ces journées-là. Il y a une balance entre le service et le coût. Par contre, je peux vous

annoncer que, lorsque les nocturnes ont lieu, les trajets de bus, donc les courses de bus sont prolongées en soirée, comme le vendredi. Ça sera le cas effectivement lors des nocturnes du 21, du 23 et du 30.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. KENZELMANN. Quelque chose à rajouter, c'est bon ? Julien, M. BENEY.

Julien BENEY

Messieurs les Présidents, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. La Commune de Sierre se situe à la frontière entre le Bas-Valais et le Haut-Valais ce qui en fait une zone de transition entre le français et le haut-valaisan et donc aussi l'allemand. Des personnes d'origine haut-valaisanne, étant souvent bilingues, habitent la commune ou la fréquentent régulièrement. De plus, la Commune met souvent en avant le bilinguisme par ses écoles, par ses classes bilingues et également par ses communiqués. Et finalement, la Commune de Sierre se situe dans une zone touristique qui accueille des personnes venant de Suisse allemande ou parlant l'allemand. Donc, à la vue de ces différents éléments, je dépose un postulat pour demander que le site internet de la Commune de Sierre soit en allemand et en français.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. BENEY. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Voilà, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, je ne pense pas rallonger la séance inutilement, mais j'aimerais que vous vous souveniez de la période du premier confinement en 2020. Vous vous souvenez de ces rues désertes et de cette sensation incroyable de ne pas être perturbé tout le temps par ce bruit de la circulation, insupportable, qui depuis longtemps est connu pour provoquer de l'hypertension, des problèmes de sommeil et énormément d'irritabilité de la part de tous nos concitoyens et concitoyennes. Dès lors, et c'est peut-être un petit peu la réflexion qu'on a menée avec plusieurs de mes cosignataires, de la part de 4 des partis représentés au sein de notre noble Conseil et je voudrais par la présente déposer un postulat qui se veut dans la droite ligne du rapport de 2020, de décembre 2020 selon ma mémoire, concernant la possibilité de limiter la ville à 30 km/h de façon à ce que nous puissions vivre mieux, que nos enfants dont nous avons déjà bien parlé ce soir à travers les écoles puissent aussi être plus en sécurité, que le bruit cesse d'importuner inutilement toutes et tous dans cette belle commune qui est la nôtre. Je vous remercie de votre attention et je ne comptais pas faire plus long.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. ROBYR. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. J'ai une question qui concerne la pollution lumineuse, même si j'ai bien conscience qu'en cette période de fête, avec la démesure des décorations toujours plus clinquantes, il n'est peut-être pas totalement opportun d'aborder ce sujet. Les membres de notre groupe ont suivi avec intérêt la présentation faite lors de la dernière soirée d'informations du Conseil général sur la politique énergétique de la Ville. Nous avons ainsi pu constater que des efforts importants avaient déjà été entrepris en matière d'éclairage public. Et nous avons pris note en plus que la démarche se poursuivait dans ce sens ce qu'évidemment nous saluons et encourageons. Le groupe PLR est, par ailleurs, convaincu, qu'il faut également se préoccuper de la pollution lumineuse occasionnée par les privés, en particulier par les enseignes lumineuses des commerces établis sur notre territoire communal. Plusieurs Villes ont déjà pris des mesures dans ce sens. Le Conseil communal peut-il envisager d'initier une démarche dans ce sens ? Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Je passe la parole à la Municipalité pour cette question et les deux postulats.

Pierre BERTHOD

Les deux postulats, vous les avez reçus quoi : on les traitera. Je passe la parole à mon collègue Marc-André BERCLAZ en charge notamment des énergies, développement...

Marc-André BERCLAZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. D'abord nous apprécions beaucoup cette question puisqu'elle rejoint une préoccupation de l'ensemble du Conseil. C'est vrai qu'on a commencé à travailler d'abord sur l'éclairage public puisque là on a une action directe, on peut prendre des décisions au fur et à mesure des moyens financiers nécessaires, notamment pour améliorer l'ensemble du système d'éclairage public. Pour ce qui concerne l'éclairage privé, nous partageons sans réserve l'idée de baisser progressivement la pollution lumineuse qui est apportée par les enseignes publicitaires, à l'entrée ou au centre de la ville, etc. Par contre, il y a une série de démarches administratives et réglementaires qu'il s'agit maintenant de mettre en place puisque c'est lié à des règlements de constructions, règlements de zones ; on ne peut pas simplement demander aux privés de couper leurs enseignes. Donc il y a un certain travail administratif qui va être mené et puis on va le mener l'année prochaine en collaboration avec les services éditaires et constructions concernés.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. BERCLAZ. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer ? M. JULEN.

Stefan JULEN

Meine Damen und Herren, liebe Kolleginnen und Kollegen, Ihr seid vielleicht erstaunt, in diesem Saal Deutsch zu hören, obwohl Französisch die Amtssprache von Siders ist. Wir haben jetzt heute Abend schon verschiedene Interventionen zu den Legislaturzielen «Zweisprachigkeit zu fördern» und « Neue Einwohner zu gewinnen» gehört. Und wir haben dazu eine schriftliche Frage vorbereitet, die wir jetzt im Büro abgeben werden. Konkret geht es darum eine Zusammenstellung einer Zwischenbilanz der Kontakte mit der Lonza und zweitens um verschiedene Massnahmen um die Zweisprachigkeit zu fördern. Uns ist es auch wichtig, dass man die Zweisprachigkeit als Chance und als grosses Potenzial für Siders begreift, nicht bloss als Pflicht die man erfüllen muss. Und die schriftliche Frage gibt, wird dann der Stadtgemeinde Gelegenheit geben, ihre Anstrengungen die sie jetzt schon macht zur Förderung der Zweisprachigkeit und zur Gewinnung neuer Einwohner zu präsentieren. Wir sind uns auf jeden Fall auch bewusst, dass viele dieser Vorschläge schon in Vorbereitung oder schon in Realisierung sind. Im schriftlichen Text sind die Fragen auf Französisch übersetzt.

Jean-Michel GANON ZUBER

Danke Herr JULEN.

Stefan JULEN

Unterzeichnet wurde das von Ursula IMHOF, mir und Nicole BONVIN BAYARD und die Übersetzung hat Valérie BENEY gemacht.

Jean-Michel GANON ZUBER

Y a-t-il d'autres intervenants ? Plus personne. La Municipalité désire-t-elle encore s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président, mais c'est pour remercier l'ensemble des conseillers généraux pour le travail effectué durant cette année. J'aimerais, au nom du Conseil municipal et de l'administration, vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos familles des belles et merveilleuses fêtes de fin d'année. Merci. (*Applaudissements*).

Jean-Michel GANON ZUBER

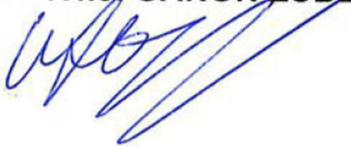
Ce n'est pas fini là... deux secondes. Donc si plus personne ne veut s'exprimer, permettez-moi de vous annoncer les dates des pléniums du Conseil général pour 2022 : le **23 février**, la première séance plénière, le **8 juin**, la séance plénière pour les comptes 2021 et le **14 décembre 2022**, la séance plénière pour le budget 2023. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du procès-verbal de cette assemblée. Un merci également à la presse présente ce soir. Je profite également de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Je vous informe aussi que, malheureusement, il n'y aura pas notre traditionnel apéritif, les mesures Covid nous obligeant à y renoncer. Je clos donc cette séance du Conseil général il est 21h14. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 21h14.

Conseil général de Sierre

Le président :

Jean-Michel GANON ZUBER



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
CDI	:	contrat à durée indéterminée
édhéa	:	école de design et haute école d'art du Valais
ESR	:	Energies Sion Région
EPT	:	équivalent plein temps
RCG	:	règlement du Conseil général
SIESA	:	Sierre-Energie SA

ANNEXE 1 – REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA QUESTION ECRITE « COMMENT SONT GERES LES INCIVILITES, LA VIOLENCE, LES TROUBLES DU COMPORTEMENT DANS LES ECOLES SIERROISES ? »

**Réponse à la question écrite
déposée par la conseillère générale Sabine Rey
concernant les problèmes de comportement dans les écoles**

Enoncé de la question

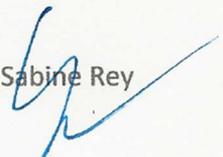
Question écrite au Conseil Municipal (art. 36 RCG)

Comment sont gérés les incivilités, la violence, les troubles du comportement dans les écoles sierroises ?

Avec mes remerciements pour la réponse.

Sierre, le 05.08.2021

Sabine Rey



Réponse

La direction des écoles prend au sérieux la gestion des incivilités, des comportements irrespectueux ainsi que de la violence, que ce soit dans le contexte de nos écoles, mais également hors du temps scolaire.

Les principes de gestion de ces actes se font de manière anticipée et/ou réactive, selon les trois axes suivants :

Axe 1 :

La notion de collaboration – de coordination du suivi des jeunes sur le territoire communal est un aspect important, permettant une action concertée.

Collaborations :

- Educateurs hors murs de l'ASLEC.
- Police régionale du Valais central (PRVC).
- Police cantonale, bureau de Sierre.
- Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adolescent ou Office de la Protection de l'Enfant.
- Le Tribunal des mineurs.

Nous précisons que le fait d'avoir intégré le service de la jeunesse au sein du service de la direction des écoles fut décidé, entre autres, pour des motifs de **coordination et de suivi de situations**

sensibles, commises ou vécues par nos jeunes Sierrois, durant et hors du temps scolaire. De plus, cette conjugaison « Ecole/Jeunesse » a pour avantage de mêler les attentes institutionnelles scolaires et de proposer une aide en la personne du délégué à la jeunesse.

Il est également à relever que Sierre est « pionnière » dans ce principe d'étroite collaboration entre les éducateurs de la Ville (ASLEC) et le service de la jeunesse et des écoles. Le principe d'intervention de ces acteurs sociaux dans les écoles (actions préventives ou mesures d'aide et soutien aux élèves qui dysfonctionnent) est cité en exemple.

Axe 2 :

La direction des écoles mise sur des actions de prévention qui sont dispensées en fonction des âges et des analyses des besoins, tout au long du cursus scolaire :

- Action « Silence la violence » 5H.
- Prévention « Le respect de soi, des gens et de la nature » 6H.
- Les dangers des réseaux sociaux et de leur utilisation abusive « Connecté futé » 7H.
- Action « Stop on discute » où les élèves apprennent l'art du dialogue et de la médiation.
- Prévention « S'Cool'Bus » qui s'adresse aux élèves utilisant ce moyen de transport.

Ces actions de prévention se poursuivent également au CO.

Axe 3 : Les sanctions, voire la dénonciation. Tout acte violent de la part d'un élève est sanctionné à la hauteur de sa gravité. La répétition de ce type de méfait est soumise à un processus de sanction/réflexion/partage d'inquiétudes, relayé aux parents. La graduation de ce type d'incivilité passe par une procédure mise en place par les écoles, qui est appliquée par les centres scolaires sierrois.

Si la nature de l'action est grave, si les éléments sont probants et permettent d'identifier les auteurs, la direction des écoles procède à des dépôts de plaintes ou des dénonciations auprès des autorités compétentes.

Force est de constater que la personne qui commet un acte de vandalisme est rarement prise sur le fait. D'autre part, il n'est pas possible d'incriminer un individu sans preuve.

Quelques exemples :

Tous les matins, nos concierges s'attèlent à vérifier l'état de nos cours d'écoles, veillant à ce que les débris de verres et autres déchets soient enlevés.

Les élèves qui cassent du matériel scolaire ou du matériel appartenant à l'école sont dénoncés auprès de leurs parents, qui devront s'acquitter du coût des réparations.

Chaque livre, chaque sous-main, ainsi que tout autre matériel auquel l'élève n'apporte pas le meilleur soin, est refacturé aux parents.

L'utilisation inappropriée des outils informatiques et autres smartphones est systématiquement signalée à la brigade policière en charge de ce type de délits.

Les insultes écrites (dans les WC par exemple) sont suivies d'une enquête qui, parfois, permet l'identification du/des coupable/s. La dénonciation est systématique.

Les tags ou autres déprédations plus graves : ces méfaits sont signalés systématiquement au service des bâtiments qui, selon les éléments, décide de déposer plainte ou non. Lorsque les auteurs sont identifiés, la Ville maintient sa plainte. Les frais de réparation sont à la charge des malfaiteurs et la police se charge de donner une suite pénale.

Les intrusions dans les écoles ou autres bâtiments scolaires sont systématiquement dénoncées. Lorsque les auteurs sont identifiés (cela arrive), la direction des écoles dépose une plainte nominative. Le jeune est entendu par la police et le tribunal des mineurs se charge alors d'y donner suite.

Conclusion

L'« institution école » doit donc être suffisamment rigide pour imposer une ligne et suffisamment à l'écoute afin de répondre aux réalités contemporaines.

La prévention scolaire reste l'axe principal du fonctionnement de nos écoles ; elle renforce les principes scolaires du « bien vivre ensemble » et du « respect des personnes et des biens ». Ces notions de « savoir-être » restent le fondement des apprentissages, mission que nos enseignantes et enseignants accomplissent tout au long de l'année scolaire.

Chaque élève prend donc conscience de ses droits. Cependant, le rappel de ses devoirs fait également partie de cet apprentissage. Les obligations de chacun, qu'il s'agisse des élèves ou de ses parents, sont à respecter sans quoi « l'institution école » n'hésitera pas à se donner les moyens de se faire entendre.

L'objectif ultime étant de renforcer la dimension contextuelle des apprentissages, à savoir :

- que les élèves trouvent du plaisir et de l'intérêt à l'école,
- que les élèves s'approprient le savoir et se responsabilisent dans cette volonté d'apprendre,
- que les règles de vie en commun, le respect de l'autre, du matériel et des biens restent des aspects primordiaux, permettant à chaque enfant de se sentir à l'aise et en sécurité dans nos différents centres scolaires.

Pierre Berthod
Président



Jérôme Crettol
Secrétaire municipal



Sierre, le 1^{er} décembre 2021

ANNEXE 2 – REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA QUESTION ECRITE RELATIVE AU CONDENSEUR DE DE LA PATINOIRE DE GRABEN**Réponse à la question écrite
déposée par la conseillère générale Sabine Rey
relative au condenseur défectueux de la patinoire de Graben****Enoncé de la question**

Le 5 février 2021, la Conseillère générale Sabine Rey faisait une intervention relative à une question écrite sur le condenseur défectueux de la patinoire de Graben, dont voici le texte communiqué ultérieurement :

Question écrite au Conseil Municipal (art. 36 RCG)

Le courrier adressé au Bureau du Conseil général en date du 17 juin 2021, relativement au condenseur défectueux de la patinoire de Graben, comportait les informations suivantes :

« Aujourd'hui, diverses vérifications ont pu être réalisées sur les montants à engager, ainsi que sur les variantes envisageables. Ce nouvel examen permet de conclure qu'une option moins coûteuse et immédiatement réalisable peut être envisagée (sans recours à la location temporaire d'un système de production de froid). Par ailleurs, une réorganisation des dépenses prévues dans les lignes budgétaires encore disponibles a été étudiée. Ces éléments permettent à l'exécutif de renoncer à solliciter le Conseil Général pour une décision en la matière. En effet, le crédit supplémentaire nécessaire dans ce nouveau modèle relève exclusivement de la compétence du conseil municipal. »

Concrètement, quelle option technique a été retenue et pour quel coût ?

En outre, qu'entend-on par « réorganisation des dépenses prévues dans les lignes budgétaire encore disponibles » ?

Avec mes remerciements pour les réponses.

Sierre, le 05.08.2021

Sabine Rey



Réponses

Contexte

A l'occasion de la session du Conseil général du 9 juin 2021, la municipalité a informé le plénum d'une défaillance survenue récemment dans le système de production de froid de la patinoire de Graben et que selon toute probabilité, il allait être sollicité pour se prononcer sur un crédit supplémentaire relevant de sa compétence.

Le 17 juin 2021, la municipalité a informé le bureau du Conseil général qu'une solution avait été trouvée sans recourir à un crédit supplémentaire relevant de sa compétence, suite aux vérifications faites sur les montants nécessaires et les solutions techniques retenues. Il a de plus été relevé que le nouveau modèle financier retenu relève exclusivement de la compétence du Conseil municipal.

Réponses aux questions

1. Quelle option technique a été retenue ?

Au lieu de procéder à une réparation provisoire en attendant la livraison d'un nouveau condenseur, variante complexe et onéreuse à mettre en œuvre tout en assurant la glace durant toute la saison, la solution technique retenue consiste en :

- Démontage de l'ancienne installation, puis fourniture et pose d'un condenseur d'occasion (2014) par la société spécialisée WW AG et ses sous-traitants. Cette entreprise assume ainsi la responsabilité technique de toute l'installation de production de froid de la patinoire, conforme aux règles de l'art.
- Respect des délais afin de produire de la glace pour le début de la saison d'entraînement du HC, soit, pour autant que l'adjudication soit passée au plus tard le 16 juin, une mise en service de l'installation pour la fin de la semaine 29 (23 juillet), ce qui laisse une semaine pour produire la glace.

2. Quel est le coût de cette option technique ?

Estimation des coûts pour un groupe froid mobile extérieur (solution « définitive » avec du matériel d'occasion) :

1.	Remplacement par un condenseur	CHF	80'775.–
2.	Travaux de démontage	CHF	26'925.–
	Total 1 à 2 :	CHF	107'700.–
3.	Coûts annexes (non estimés par WW AG)		
a.	Installations électriques :	CHF	5'000.– (estimation grossière)
b.	Installations sanitaires :	CHF	5'000.– (estimation grossière)
c.	Pompes de circulation :	CHF	8'200.–
d.	Adoucisseur tour refroidissement	CHF	12'200.–
e.	Renforcements passage :	CHF	10'000.– (estimation grossière)
f.	Percements :	CHF	3'000.– (estimation grossière)
g.	Obturations coupe-feu :	CHF	2'000.– (estimation grossière)
4.	Divers & imprévus 10 % (3a à 3g) :	CHF	4'500.–
	Total 3 à 4 :	CHF	49'900.–
	Total 1 à 4:	CHF	157'600.– TTC, arrondi à
			CHF160'000.– TTC

Le décompte final n'est pas encore établi, certaines factures ne nous étant pas encore parvenues. Cependant, nous pouvons déjà affirmer que le coût des travaux consécutif au remplacement des condenseurs sera légèrement inférieur à CHF 150'000.–.

3. Qu'entend-on par « une réorganisation des dépenses prévues dans les lignes budgétaires encore disponibles » ?

L'analyse des montants disponibles sur le compte « Patinoire » n° 40.350.503.00, en tenant compte des estimations des montants déjà engagés jusqu'à la fin de l'année, y compris le contrat de mandat pour accompagner le projet de nouveau centre de glace, a montré un disponible de CHF 125'000.–. Le Conseil municipal étant compétent pour octroyer un crédit complémentaire de CHF 50'000.–, ceci permet de couvrir le montant nécessaire aux travaux à entreprendre.

Il faut souligner l'excellent état d'esprit des entreprises qui ont participé à ces travaux et qui ont toutes fait leur possible pour permettre leur réalisation dans un délai très court, avant la reprise des entraînements et en recherchant à chaque instant les économies possibles.


Pierre Berthod
Président


Jérôme Grettol
Secrétaire municipal

Sierre, le 1^{er} décembre 2021